

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION REUNION

www.regionreunion.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion

www.cg974.fr

**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION FEADER 2011
du Programme de Développement Rural
de la Réunion 2007-2013**

**Soumis au C.N.S. de juin 2012
(Procédure écrite)**

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**



INTRODUCTION.....	4
1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES.....	6
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	6
1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM).....	8
1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement ».....	9
1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer.....	15
1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer.....	18
1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion.....	20
1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture.....	22
1.1.7 Réflexions en cours.....	23
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	24
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT..	26
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT.....	33
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	36
2.3.1. <i>Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>	36
2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information.....	37
2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs.....	71
2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs.....	72
2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs.....	74
2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles.....	75
2.3.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts.....	78
2.3.1.7. Mesure 123 : Croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.....	79
2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole.....	81
Objectifs :.....	81
2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier.....	82
2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire.....	85
2.3.2. <i>Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural</i>	86
2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres.....	87
2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux.....	88
2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention.....	90
2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers.....	91
2.3.3. <i>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>	92
2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles.....	93
2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises.....	94
2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques.....	95
2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers.....	97
2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information.....	98
2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre.....	99
2.3.4. <i>Axe 4 : LEADER</i>	100
2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité.....	102
2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification.....	103
.....	105
2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération.....	106
2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.....	107
3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES.....	108
4. RESUME DES ACTIONS D'EVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	111



5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 115

5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	115
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011</i>	115
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national</i>	118
5.1.3. <i>Actions relatives au niveau communautaire</i>	119
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L'ARTICLE 83 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	123
5.3. RECOURS À L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	125
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITÉ DU PROGRAMME CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	127
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITÉ DU PROGRAMME CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	127

6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN ÉVIDENCE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS ET LES MESURES ADOPTÉES POUR LES TRAITER..... 140

6.1 RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE.....	140
6.2 RESPECT DES RÈGLES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS.....	141
6.3 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	141
6.4 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION.....	142
6.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	142
6.4.2. <i>Promotion de la non discrimination</i>	143
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM.....	145
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	147

7. REUTILISATION DES AIDES RECUPÉRÉES CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1290/2005 148

ANNEXE 1 : TABLEAU D'INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNÉE 2010.....	149
ANNEXE II : QUELQUES FICHES PROJETS.....	150



Introduction

Approbation du Programme de Développement Rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

✓ Modification de décembre 2008 (version 2)

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et visait les points suivants :

- Précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales) ;
- Notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modification a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123 peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond d'aide publique de 75%.

✓ Révision de juillet 2009 dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC (version 3)

Une révision a été introduite le 24 juillet 2009 pour mettre en place de nouvelles mesures, cofinancées par le FEADER à hauteur de 75% dans le cadre des crédits alloués à la Réunion au titre du Bilan de Santé de la PAC.

La Réunion dispose de 1,942 M€ de FEADER supplémentaire sur le volet I.C.H.N. au titre de la revalorisation des 25 premiers hectares depuis novembre 2009 et depuis 1^{er} janvier 2010 de 8,418 M€ de crédits FEADER supplémentaires au titre du volet des nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC.

- Par courrier du 22 février 2010, la Commission a accepté, en application de 6 paragraphe 1 point c) du Règlement (CE) 1974/2006 les différentes modifications proposées.
- Par décision C(2010)1163 en date du 05 mars 2010 la Commission a approuvé la révision du PDR de la Réunion.

✓ Révision de mai 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours (version 4)

Une révision a été introduite le 29 mars 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours du PDR Réunion visant notamment à prendre en compte les remarques formulées pour améliorer les objectifs et les résultats.

- Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et l'axe de coopération leader ;
- Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2011

- Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivi dans OSIRIS) et les montants programmés (suivi par l'AGILE) ;
- Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité ;
- Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;
- Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées ;
- Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain ;
- Dynamiser le réseau rural régional.

Par courrier en date 5 Aout 2011 la Commission a fait part de ses observations et de ses remarques sur le projet de PDRR présenté auxquelles il a répondu le 4 novembre 2011.

La décision finale d'acceptation a été prise par la Commission le 7 février 2012 pour les modifications et le 24 février 2012 pour les dispositions relevant de la révision.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « *pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année* »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme.

Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31 décembre 2011.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains Comités de suivi.



1. Modifications des conditions générales

1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques mais également les engrais.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises a poussé ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui ont moins consommé, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce et les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, port, baisse de la production de logements sociaux) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2011

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur a poursuivi son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- ✓ Il est largement soutenu par les fonds publics ;
- ✓ La demande suit l'augmentation démographique et elle est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- ✓ Les conditions climatiques ont été mitigées en 2011 (absence de catastrophes naturelles cyclones ou inondations mais un manque d'eau significatif notamment dans le sud de l'île).
- ✓

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2011, 122 240 réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 19 980 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaires par rapport à 2008, (+ 17,5 %).

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, visaient un impact important sur la programmation :

- ✓ l'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds ;
- ✓ l'attribution d'une avance supplémentaire qui augmentait le volume des crédits mis à disposition et diminuait les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE ;
- ✓ l'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE,

Pour mémoire, un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

De même, une vaste concertation avait été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-mer : les Etats-Généraux de l'Outre-mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.



1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- ✓ Dans son titre 1^{er}, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars 2009. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- ✓ Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR/IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène. Ces secteurs sont :
 - La recherche développement ;
 - Les technologies de l'information et de la communication ;
 - L'agro-nutrition ;
 - Les énergies renouvelables ;
 - L'environnement ;
 - Le tourisme.



Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de réallocation des moyens (T.V.A.-non perçue récupérable.), aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31, créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.).

- ✓ Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Observatoire du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- ✓ Dans son titre IV, la LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'ANT devenue LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50).
- ✓ Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines tous les deux ans.

1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et a abouti à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- ✓ Lutte contre le changement climatique ;
- ✓ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;
- ✓ Urbanisme ;
- ✓ Transports ;
- ✓ Energie ;
- ✓ Recherche dans le domaine du développement durable ;
- ✓ Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels ;
- ✓ Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable ;
- ✓ Gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- ✓ Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets ;

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- ✓ Dans le domaine de l'énergie :
 - Parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - Développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - Développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - Engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - Adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer ;



- ✓ Dans le domaine des déchets :
 - Atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - Prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - Favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales ;
- ✓ Dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :
 - Mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - Valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - Réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - Mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- ✓ Dans le domaine de l'eau :
 - Inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - Favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
- ✓ Dans le domaine des pollutions et de la santé :
 - Atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - Assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - Engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - Engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- ✓ **Dans le domaine des transports** : mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable ;
- ✓ **Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique** mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.



Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,
- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.

En voici les principaux objectifs par chantier :

→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes



→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie.
- ✓

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la Trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et des CESR
- ✓ Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ **Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé**

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- ✓ Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- ✓ Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- ✓ Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- ✓ Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- ✓ Comment rénover partout le dialogue social ?
- ✓ Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- ✓ Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- ✓ Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un Comité Interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité Interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- ✓ De définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;
- ✓ D'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques ;
- ✓ D'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-mer et probablement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



Thématique des prix et de la concurrence

- ✓ La circulaire de création du Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence a été finalisée ;
- ✓ Respect du contrôle des accords volontaires de prix entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles réguliers depuis fin septembre 2009 ;
- ✓ Nomination d'une personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix ;
- ✓ Réforme du prix des carburants : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat ;
- ✓ La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer.

Production locales et de développement

- ✓ Améliorer l'accès au marché des TPE/PME
 - Circulaire concernant l'accès des PME à la commande publique dans le cadre du code des marchés publics 2006 dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon a été signée le 19 juin 2010 ;
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME ;
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- ✓ Accès au financement et accès au crédit
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI ;
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010 ;
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics ;
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) a pu être ainsi encouragée ;
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole (il s'agit de la création des instituts techniques agricoles) : La Réunion (avec ARMEFLHOR) est d'accord pour déposer son dossier en 2010. La Martinique avance également rapidement dans sa réflexion d'un organisme multi-filières.



Grands projets structurants

- ✓ Soutien au tourisme :
 - Bonification des chèques vacances ;
 - Université à rayonnement régional : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Éducation ;
- ✓ Logement : Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€ pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).
- ✓ Dialogue social : Reconnaître le fait syndical pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.
- ✓ Gouvernance :
 - Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires ;
 - Assouplissement des visas ;
 - Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-mer en matière de coopération régionale ;
 - Un pôle « Outre-mer » a été mis en place, au 1er janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères ;
 - La suppression du double contrôle d'identité a été expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France puis étendu à la Réunion.
 - Présence des ultramarins dans les ambassades est à développer.
 - Commissaire au développement endogène : Le Commissaire au développement endogène "Réunion-Mayotte" a été installé en 2010.
- ✓ Insertion et égalité des chances
 - Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
 - Fonds d'expérimentation jeunesse dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1er février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1er février 2012, prévoit :

- ✓ Le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués ;
- ✓ Une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation ;
- ✓ Le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission ;
- ✓ L'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation.

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer.

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture.

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».



Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer.

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes convergence 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base réglementaire du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) no 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE:

- ✓ Un versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu sur le FEDER (Convergence et Coopération territoriale) et le FSE ;
- ✓ La possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux » au titre du FEDER Convergence ;
- ✓ Le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et expérimenté par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

Aides compatibles d'un montant limité (ACML)

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.



Ces prêts à taux bonifiés ont pu être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt a pu concerner des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

Aides temporaires sous forme de garantie

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

Aides temporaires en capital-investissement

Le régime d'aide temporaire (n° 36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009-2010.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après :

- ✓ S'agissant du FEDER, la stratégie c'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant un effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement – innovation ;
- ✓ S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

✓ 1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants ;
- Un observatoire de l'alimentation ;
- La mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- L'engagement des industriels agroalimentaires ;
- La possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- Le respect des règles nutritionnelles ;
- L'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

✓ 2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- Une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics ;
- Une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole ;
- La création d'un conseil de l'éducation et de la formation ;
- L'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics ;
- Une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

✓ 3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- Le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- Le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles) ;
- La facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités ;



- Le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

✓ 4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- L'observatoire de la consommation des espaces agricoles ;
- L'instauration d'une commission départementale ;
- Une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles ;
- Un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.

✓ 5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

- Les mesures phares de cet objectif sont :
- L'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- La mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- La définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- L'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

1.1.7 Réflexions en cours

A ce stade au plan national, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique attendues qui pourraient avoir un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.



1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les nouvelles modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.

En 2009, une évaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune a été financée par la Commission Européenne.

L'évaluation a concerné la mise en œuvre des deux instruments clés des programmes : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL), après la réforme de 2006 (règlements du Conseil (CE) 247/2006 pour les RUP et (CE) 1405/2006 pour les PIME). Pour des raisons analytiques la période 2001 à 2006 a aussi été couverte.

L'évaluation a pris aussi en compte les Organisations Communes des Marchés (OCM) sucre, banane, le régime de paiement unique et le règlement de développement rural (RDR).

L'évaluation couvre successivement :

- ✓ Les effets du RSA sur l'approvisionnement et la couverture des surcoûts (question d'évaluation, l'effet de la modalité « importation avec exonération de droit de douane » du RSA, puis la transmission des avantages du RSA à l'utilisateur final ;
- ✓ Ceux des MFPAL sur la compétitivité des productions et le revenu des producteurs ;
- ✓ La cohérence des mesures RSA et MFPAL, leur complémentarité avec les autres autres dispositifs et les effets sur le développement et la diversification en zone rurale ;
- ✓ La charge administrative.



Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. Le Bilan de Santé traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières 2007-2013 et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme a été nécessaire courant 2009 pour prendre en compte les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du volet nouveaux défis, à travers la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

En 2010 de nouvelles mesures ont été introduites dans le POSEI, ces dispositions touchent notamment les interventions suivantes :

Régime spécifique d'approvisionnement : aide à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique.

Mesure structuration de l'élevage (filières animales) et de manière plus spécifique pour la Réunion :

- ✓ Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (projet DEFI) ;
- ✓ Aide à la croissance maîtrisée de la production (projet DEFI) ;
- ✓ Aide à la communication (projet DEFI) ;
- ✓ Aides à la filière caprine : aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement ; aide à l'accroissement du cheptel ; aide à la sécurisation des élevages caprins ; aide visant à favoriser le recours à l'insémination artificielle ; aide à la commercialisation dans les structures organisées ;
- ✓ Aides à la filière apicole : aide au maintien sanitaire des colonies ; aide à la fidélisation au groupement de commercialisation apicole.

Mesure diversification végétale (tous DOM) :

- ✓ Aide au conditionnement ;
- ✓ Aide à la commercialisation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ;
- ✓ Aide au transport de produits végétaux entre les DFA ;
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à la Réunion et en Guadeloupe ;
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques ;
- ✓ Mesure de structuration des filières de diversification végétale : aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ; aide à la création de système d'information de type « bourse aux fruits et légumes » ; aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ; aide au stockage réfrigéré collectif des produits ; aide à la promotion de la consommation des fruits et légumes locaux ;
- ✓ Création d'un réseau de références pour les productions végétales.

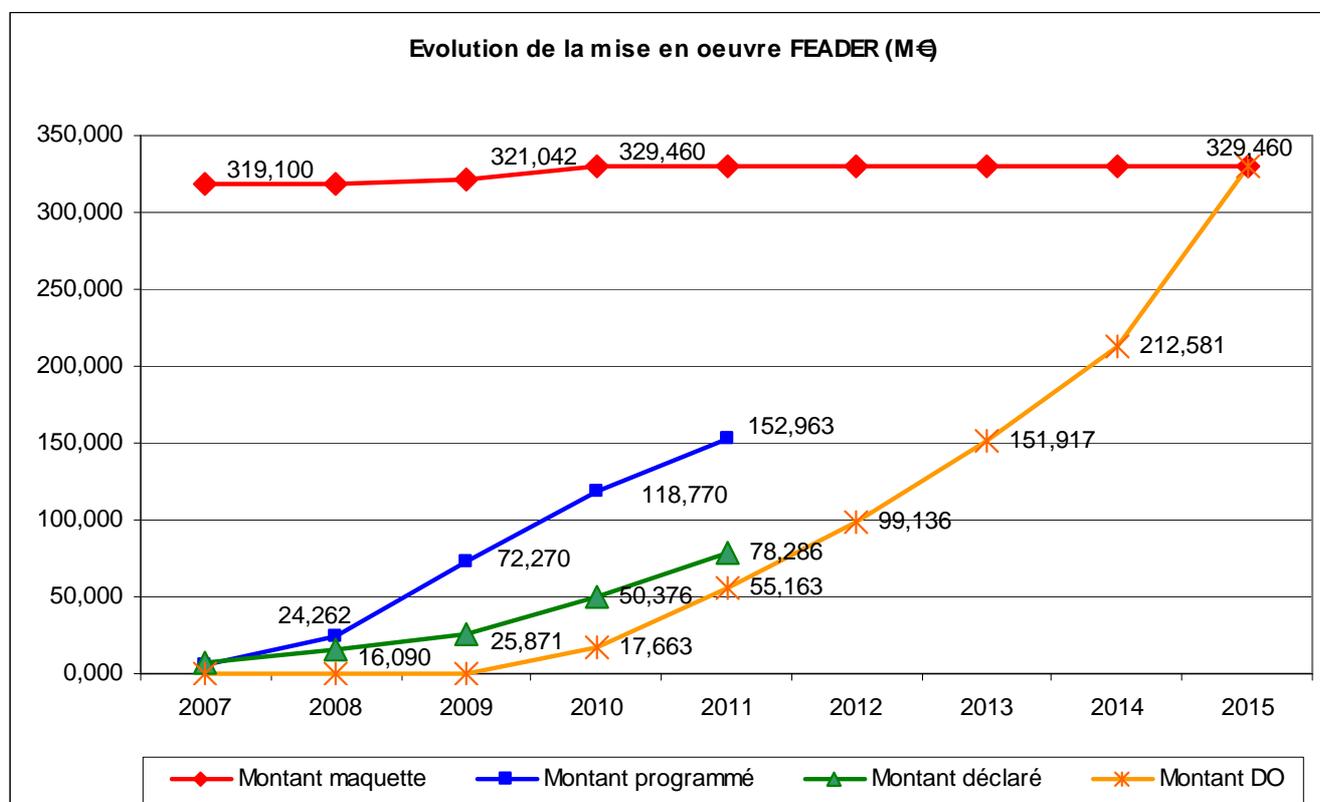
Une nouvelle version du programme modifié a été approuvée par Décision C(2010)763 de la Commission du 09/02/2010.



2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme a connu une évolution régulière depuis 2010 :

- ✓ Le niveau de programmation du FEADER au 31.12.2011 est de 36,43 %. Depuis 2008 le rythme de la programmation s'est stabilisé autour de 40 M€ par an mais devrait connaître, sur la base des projets identifiés, une accélération significative à compter de fin 2012 début 2013 ;
- ✓ Le montant des dépenses déclarées est de 23,76 % au 31 décembre 2011. Il est à noter, que sur certains dispositifs préfinancés, des dossiers restent encore à saisir par les services instructeurs dans l'outil OSIRIS pour que l'organisme payeur puisse payer la part FEADER et déclarer les dépenses publiques correspondantes à la Commission ;
- ✓ On constate également qu'au 31 décembre 2011 il restait un peu moins de 21 M€ de FEADER à déclarer pour atteindre le seuil du dégageant d'office de fin 2011.
- ✓
- ✓ Les résultats globaux de la mise en œuvre du FEADER sont présentés dans les graphiques et le tableau ci-dessous (en M€) :





Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et déclarés

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Déclaré	
			Montant	%	Montant	%
1	Mesure 111 - Formation professionnelle et actions d'information	45,191	28,518	63,11%	20,796	46,02%
	Mesure 112 - Installation de jeunes agriculteurs	3,505	2,024	57,74%	1,422	40,58%
	Mesure 113 - Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles	4,279	3,315	77,47%	1,864	43,56%
	Mesure 114 - Recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs	0,675	0,321	47,53%	0,107	15,87%
	Mesure 121 - Modernisation des exploitations agricoles	30,612	19,047	62,22%	6,705	21,90%
	Mesure 122 - Amélioration de la valeur économique des forêts	4,035	2,536	62,85%	0,968	24,00%
	Mesure 123 - Croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	34,032	11,891	34,94%	5,497	16,15%
	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	2,792				
	Mesure 125 - Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	105,730	38,572	36,48%	7,825	7,40%
	Mesure 131 - Respect des normes fondées sur la législation communautaire	0,039				
	Total	230,890	106,224	46,01%	45,185	19,57%
2	Mesure 211/212 - Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne ou qui présentent des handicaps autres et qui visent à compenser les handicaps naturels	31,842	21,584	67,78%	21,836	68,57%
	Mesure 214 - Paiements agroenvironnementaux	15,829	7,372	46,57%	5,489	34,67%
	Mesure 226 - Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	1,800	0,937	52,05%		
	Mesure 227 - Investissements non productifs	9,000	6,175	68,61%	2,426	26,96%
	Total	58,471	36,067	61,68%	29,751	50,88%
3	Mesure 311 - Diversification vers des activités non agricoles	1,330	0,237	17,79%	0,096	7,19%
	Mesure 312 - Aide à la création et au développement des micro entreprises	1,240	0,330	26,64%	0,126	10,16%
	Mesure 313 - Encouragement des activités touristiques	13,797	2,511	18,20%	0,004	0,03%
	Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers	0,089	0,089	100,00%		
	Mesure 331 - Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,233	0,671	54,45%	0,480	38,92%
	Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	4,536	2,551	56,24%	1,649	36,35%
	Total	22,225	6,389	28,75%	2,355	10,59%
4	Mesure 411 - Compétitivité	2,297	0,567	24,68%	0,143	6,22%
	Mesure 413 - Qualité de la vie/diversification	12,123	2,368	19,53%	0,270	2,23%
	Mesure 421 - Coopération	0,100				
	Mesure 431 - Fonctionnement et animation LEADER	2,218	1,094	49,34%	0,398	17,95%
	Total	16,738	4,029	24,07%	0,811	4,85%
5	Total Axe 5 - assistance technique	1,136	0,254	22,32%	0,184	16,17%
	Total général	329,460	152,963	46,43%	78,286	23,76%

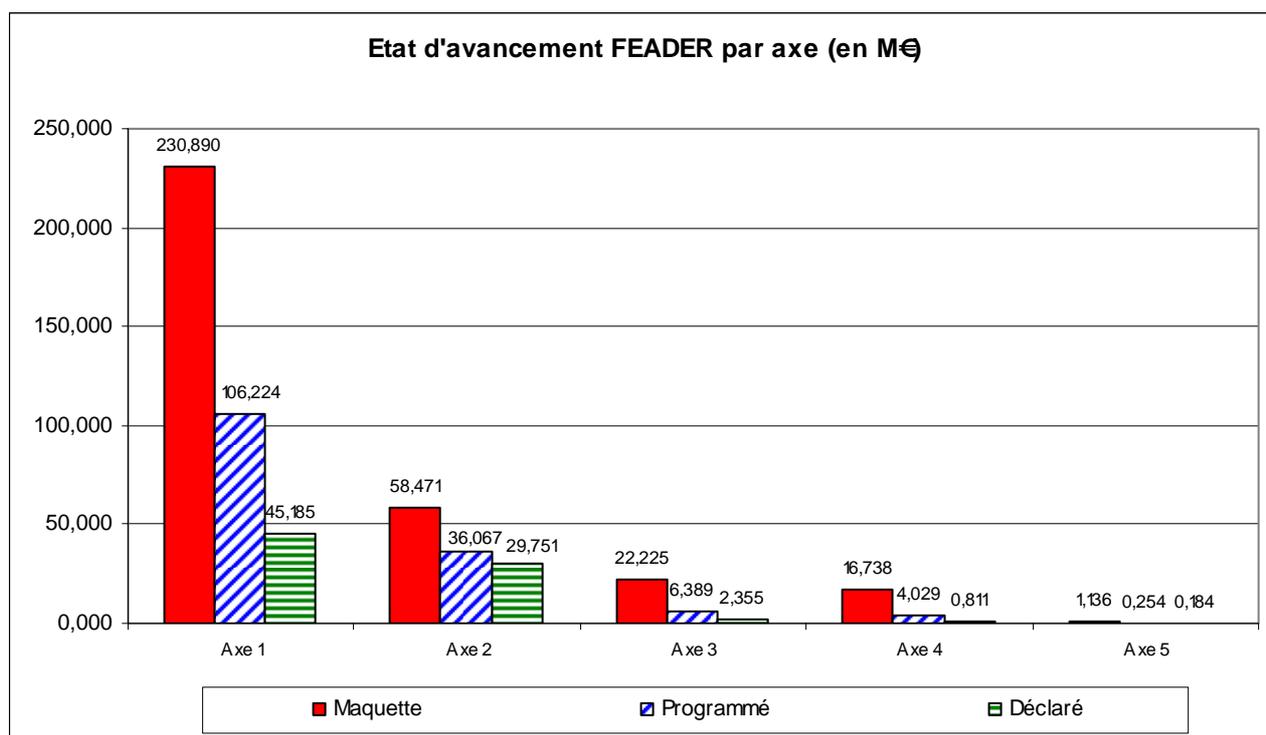


Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et certifiés dans le cadre du volet nouveaux

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Payé	
			Montant	%	Montant	%
1	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	3,080	1,138	36,94%	0,018	-
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	0,675	0,922	136,64%	0,195	28,87%
	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise en œuvre de nouveaux produits, procédés et technologie.	2,680	-	-	-	-
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	0,988	0,836	-	-	-
	Total	7,424	2,896	39,02%	0,213	54,50%
2	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	0,905	0,800	88,32%	0,073	8,06%
	Total	0,905	0,800	88,32%	0,073	8,27%
3	Mesure 323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	0,089	0,089	100,00%	-	-
	Total	0,089	0,089	100,00%	-	-
Total général		8,418	3,785	44,96%	0,286	3,39%

L'analyse de l'avancement par axe se présente comme suit :





- ✓ **L'axe 1** : Avec un taux de programmation de 46,01% et un taux de déclaration de 19,57% son avancement est satisfaisant et conforme aux prévisions ;
- ✓ **L'axe 2** : Avec un taux de programmation de 61,68% et un taux de déclaration de 50,88% son évolution est plus que satisfaisante et devrait permettre d'aller au-delà des objectifs fixés ;
- ✓ **L'axe 3** : Avec un taux de programmation de 28,75% et un taux de déclaration de 10,59% on remarque que le retard pris au démarrage du programme n'a pas encore été rattrapé ;
- ✓ **L'axe 4** : Avec un taux de programmation de 24,07% et un taux de déclaration de 4,85% on constate que la programmation a connu un ralentissement ;
- ✓ **L'axe 5** : Avec un taux de programmation de 22,32% et un taux de déclaration de 16,17% son avancée est satisfaisante et conforme aux prévisions :

L'avancement des axes 3 et 4 du programme Réunion se situe néanmoins dans des dynamiques plus encourageantes que celles constatées au niveau national pour ces mêmes axes.

Au 31 décembre 2011, 2 mesures seulement (ne représentant que 0,087% de l'enveloppe FEADER) restent à mobiliser en programmation et 5 mesures n'avaient pas fait l'objet de paiements ; Il est à noter que ces dernières ont été notamment introduite dans la V4 du PDR Réunion introduite en 2011.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'état d'avancement par mesure du PDR Réunion en programmation et en paiement au 31 décembre 2011

Les indicateurs ci-après ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

Il est à noter que les actions des mesures 211 et 212 ont été déclarées au titre de la mesure 211.

S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, en lien avec les avancées faites depuis 2011 en termes de programmation et de réalisation, ils poursuivent leur évolutions notamment au niveau des axes 1 et 2.

Par ailleurs, l'existence de procédures de gestion, comme le préfinancement par les collectivités, permet aux actions d'être effectivement mises en œuvre sur le terrain notamment au niveau des aides aux exploitations agricoles alors que la part FEADER n'est elle déclarée que bien plus tardivement.



S'agissant des indicateurs de réalisation, la dynamique de programmation et de certification ayant connu un accroissement significatif depuis 2009 les indicateurs ont donc évolué de la même manière, ce qui permet d'avoir, au-delà des mesures de masse de type MAE et ICHN pour lesquels il s'agit de paiements forfaitaires annuels, une appréciation plus représentative de la mise en œuvre du PDR Réunion. Il est à noter qu'il existe un écart parfois conséquent entre la valeur programmée et la valeur réalisée, dans la mesure où :

- ✓ Ne sont prises en compte pour la valeur réalisée que les opérations soldées et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission. Par ailleurs, il est à noter que l'indicateur « réalisé » n'a pas été renseigné quand l'indicateur de référence a été introduit en 2011.
- ✓ Certains dispositifs préfinancés, qui ont fait l'objet d'une programmation sont encore en cours de rattrapage de saisie et les dépenses correspondantes n'ont donc pas encore été déclarées à la Commission.

Par ailleurs, un effort particulier a été fait depuis le début de programme en 2007 pour la définition, le suivi et la gestion d'indicateurs complémentaires pour l'ensemble des mesures et plus particulièrement pour les programmes d'actions. Ce travail se traduit par la publication dans ce rapport d'indicateurs de réalisation supplémentaires.



2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification 2011	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / Unité de Travail Annuel Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-alimentaires	378,5 M€ 18 576 € 203,4 M€ 505,6 M€ <i>(Agreste 2010)</i>	322,2 M€ 15 200 € 173,9 M€ 440,8 M€ <i>(Agreste Année 2003)</i>
Création d'emplois : Population Active agricole Emplois salariés dans les IAA	21 707 personnes soit 11 749 UTA <i>(Agreste année 2010)</i> 4 645 <i>(TER année 2007)</i>	20 103 personnes soit 10 498 UTA <i>(Agreste année 2005)</i> 3 191 <i>(TER année 2003)</i>
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	Idem valeur de référence 1 857 ha <i>(hors espaces forestiers)</i>	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères 43 000 ha <i>(DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)</i>
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	90 000 ha <i>Agreste 2009</i>	85 000 ha
Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile Nombre de captages d'eau protégés	109 kg/ha 76/208 captages préservés par un périmètre de protection	136 Kg de N / ha de SAU /an <i>(2002 Douanes françaises)</i> 47/208 captages préservés par un périmètre de protection <i>(Agreste 2005)</i>
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)	Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 6,7%	10% <i>(Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)</i>



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Indicateurs	Quantification 2011	Valeur de référence
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	Electricité : 2 699 GWh produits au total 911,1 GWh produits par ENR - OER 2010	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	Eau chaude : 182,8 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>OER 2007</i>	Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	Part globale ENR : 33,7% 686 482 tonnes de CO2 évités	Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification 2011	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	6,4 ha <i>(agreste 2009)</i>	6,3 ha <i>(Agreste 2005)</i>
Rendement de la canne / ha	78 t/ha <i>(agreste 2009)</i>	72 t/ha (<i>Rapport C.T.I.C.S. 2005 : moyenne 2003 à 2005</i>)
Quantité de sucre produit	199 803 t <i>(agreste 2009)</i>	202 343 t (<i>Rapport C.T.I.C.S. 2005 : année 2005</i>)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	30 en 2009	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	44 639 ha de SAU Agreste 2009	45 553 ha de SAU <i>(Agreste 2005)</i>
Nombre de GAL	2 en 2011	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km ²)	188 400 (km ²)	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	125 653 hbts



2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification 2011	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières.	Canne : 18 882 440 qtx Lait : 198 616 hl Viande de porc : 11 617 t Volaille : 17 920 t <i>(Agreste 2010)</i>	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t <i>(Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)</i>
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filières Filières végétales Filières animales Valeur ajoutée brute pour les IAA	Filières végétales 2006 : 149 M€ 2007 : 129 M€ 2008 : 138,3 M€ 2009 : 151,9 M€ Filières animales 2006 : 60 M€ 2007 : 59 M€ 2008 : 58,4 M€ 2009 : 60,18 M€ 171,8 M€ <i>(agreste 2007)</i>	Filières végétales : 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€ 2005 : 131,87 M€ Filières animales 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€ 188 M€ <i>(INSEE 2003)</i>
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen Taux de mécanisation de la coupe de canne Taux de mécanisation du chargement de canne	Label rouge ananas : 7 Label rouge Letchi : 2 CCP Viande Porc : 61 Agricult. raisonnée : 85 Agricult. biologique : 30 18% des surfaces 98% des surfaces	30/an 13% du tonnage, 15% des surfaces 85% des planteurs et 90% des surfaces
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	A réaliser dans le cadre d'une étude spécifique	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	125 jeunes ont été installés soit 25 par an en moyenne	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification 2011	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	5329,97 ha en 2009 dans le cadre des MAE (1723,97 ha (primo-déclarants))	3000 ha dans le cadre des CTE / CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	808 en 2009	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	407 ha en 2008	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	1,74 ha	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	10 956 M€(TER 2005)	9 408 M€ (TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	8	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	420 300 touristes 585 (TER avril 2008)	409 000 touristes 650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Pas de mise à jour disponible	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	38,6% (2006)	15,2 % des ménages (2001)
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	0	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Pour l'axe 4

Les indicateurs de résultat du programme LEADER ont été définis lors de l'évaluation à mi-parcours et sont en cours de quantification et consolidation.

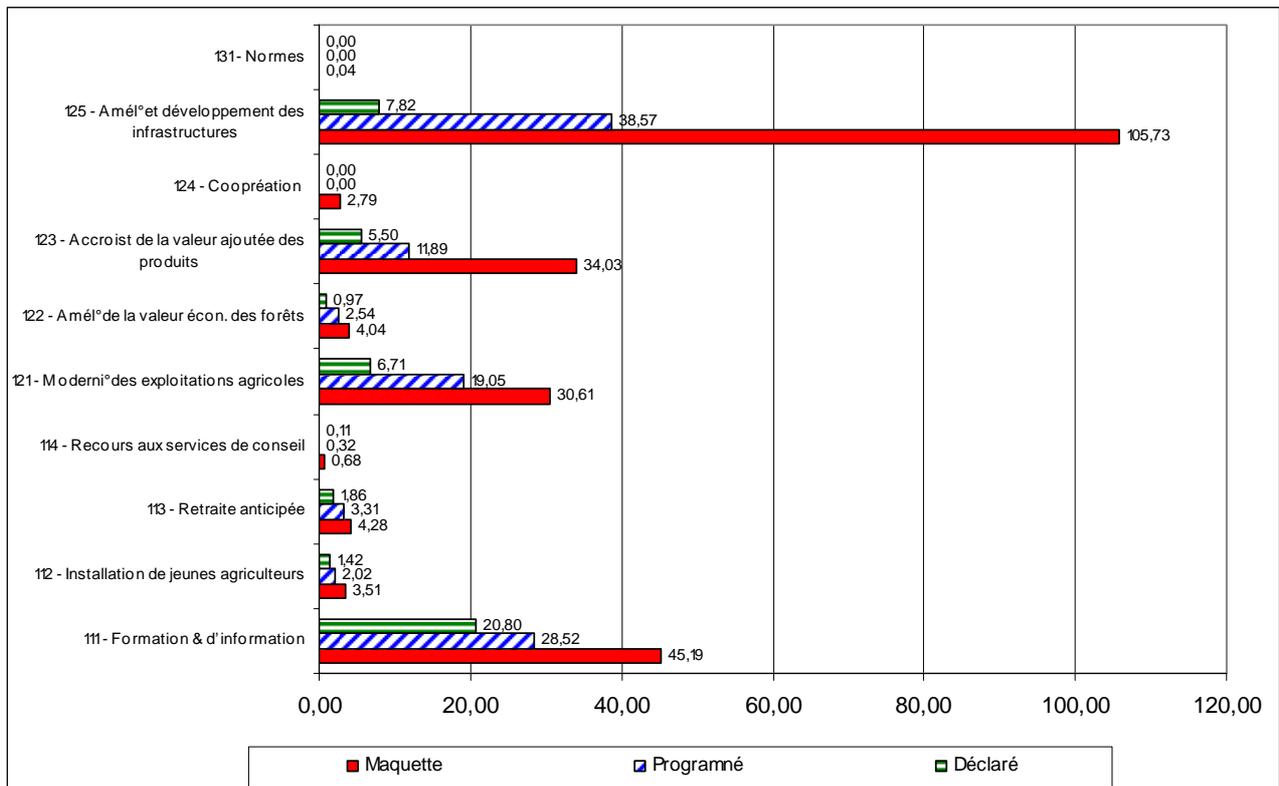
Les indicateurs recueillis sont conformes aux prévisions au regard notamment des valeurs de référence retenues.



2.3 Indicateurs de réalisation

2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Présentation de l'état d'avancement de l'axe 1 par mesure :



Les mesures d'investissement privé ont un bon taux de programmation, de l'ordre de 60% et un taux de certification plus en retrait de l'ordre de 20%. Pour les investissements publics le taux de programmation est de l'ordre 35%.

Les mesures de formation et d'information ont un rythme de programmation (63%) et de certification (46%) satisfaisants.

Les mesures de préretraite et d'installation de jeunes agriculteurs ont connu une avancée significative en 2011 mais reste très en repli par rapport aux objectifs. Dans ce cas précis, le ralentissement lié en partie aux incertitudes de la période de transition FEOGA-FEADER sera difficile rattraper.



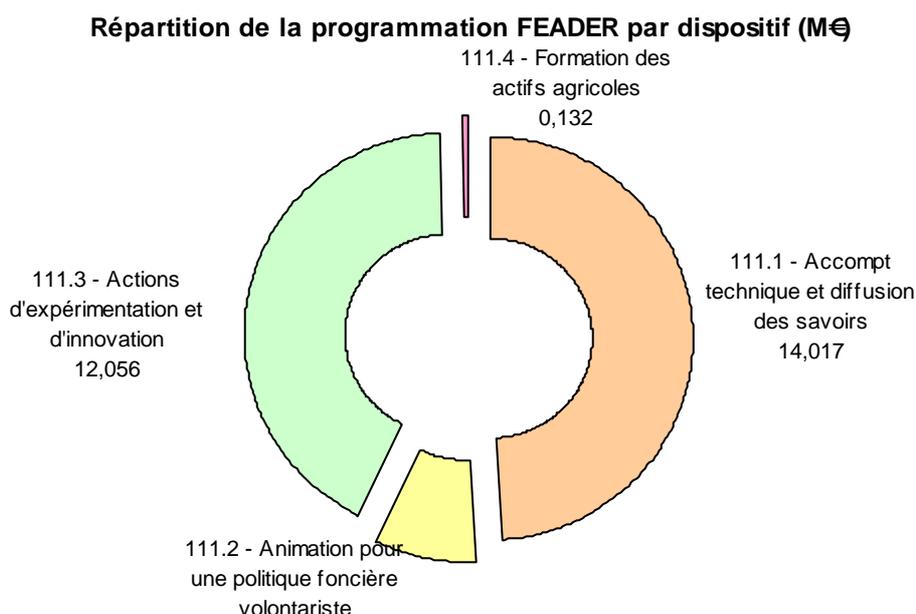
2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	45,191	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	28,518	63,11%	200
FEADER programmé en 2011	8,051	17,82%	52
FEADER total déclaré à fin 2011	20,796	46,02%	-
FEADER déclaré en 2011	7,456	16,50%	-

Cette mesure compte 4 dispositifs.

Objectifs :

- ✓ Actions permettant :
 - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ou ;
 - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ou ;
 - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ou ;
 - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.
- ✓ Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.





Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

52 programmes d'actions ont été soutenus en 2011 au profit de 32 organismes d'animation et de développement :

S'agissant du dispositif 111.11 - Encadrement technique, 11 dossiers ont bénéficié du soutien du FEADER ;

- ✓ L'Association pour le Développement Apicole (**ADA**) a pour objectif d'amorcer une organisation professionnelle de la filière apicole à la Réunion. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	1,00	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	30	
Amélioration de la productivité par ruche (kg)	16,00	
Augmentation de la production globale de miel (50%)	95,00	
Evolution des importations de miel (baisse de 40 tonnes en 3 ans)	175,00	
Evolution du nombre d'apiculteurs professionnels adhérents	83	
Evolution du nombre de ruches des apiculteurs professionnels	9 000,00	
Exportation du miel "haut de gamme"	1	
Identification des miels (nombre d'analyses)	80	
Nombre de missions techniques	1	
Nombre d'apiculteurs sensibilisés	30	
Nombre de voyage d'étude	1	

- ✓
- ✓ L'objet de l'**AROP-FL** (Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs en Fruits et Légumes) est de conforter les OP fruits et légumes de la Réunion en défendant les intérêts communs de la production organisée de cette filière. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	1,00	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	500,00	
Développement des actions de filières envers les exploitants création d'outils de communication	1	
Définir et créer une interprofession F&L réalisation d'une étude sectorielle	1	
Développement du ratio de la filière organisée (%)	25,00	
Nombre d'OP reconnus	4	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓
- ✓ Le programme d'actions 2011 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (**ARP**) visant notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	17,40	13,20
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	1 490	1 393
Nombre de sessions	2	2
Nombre de stagiaires	40	40
Nombre d'heures	28	28
Amélioration de prairies (ha)	235,00	41,10
Constitution de stocks fourragers : Nombre de balles rondes enrubannées	203 000	160 305
Création de prairies (ha)	450,00	285,85
Mise en place et suivi parcelaires et plan de fertilisation : Nombre de cas de leptospirose déclarés	110	113
Nombre de dossiers de demande de subvention	360	176
Nombre de suivis qualitatifs de terrain : constitution de la base SPIR	50	0
Réception des travaux : Taux de réalisation des demandes (%)	62,50	33,00

- ✓ Les Actions de **FARRE Réunion** visent la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	8,00	6,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	533	365
Nombre de sessions	14	14
Nombre de stagiaires	198	198
Nombre d'heures	98	98
Nombre d'agriculteurs suivis de bassins versants prioritaires	130	125
Nombre d'exploitations qualifiées en AR	150	103



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.D.G.D.O.N** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	51,96	38,96
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	18 842	12 367
Nombre de sessions	2	2
Nombre de stagiaires	94	94
Nombre d'heures	126	126
Nombre d'actions ou de supports de communication réalisés	34	127
Nombre de cas de leptospirose déclarés	0	
Nombre de GDON mobilisés	76	57
Nombre de municipalités concernées	24	
Nombre de thématiques de formation prévues	12	22
Nombre d'oiseaux capturés	75 000	31 559
Nombre d'opérations de luttes collectives réalisées	320	308
✓ Nombre d'organismes nuisibles concernés	30	15

✓

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	7,00	6,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	2 451	2 022
Animation de groupes et de projets annuels	62	35
Appui au fonctionnement des CUMA	395	320
Appui technique et administratif à la constitution de CUMA	76	145
Nombre d'agriculteurs concernés par les CUMA	2 630	1 961
Tonnage de cannes livrés par le CUMA	1 050 000	765 000



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en œuvre du réseau d'épidémiologie, l'information et la formation, la gestion du schéma territorial de certification et la coordination des plans d'assainissement des maladies non réglementées ainsi les programmes de lutte collective ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	48,00	36,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	3 614	3 224
Nombre d'actions de formation	27	9
Nombre stagiaires	90	74
Nombre d'heures	1 575	63
Nombre d'appels téléphoniques (alerte équarissage)	5 400	4 520
Nombre de bulletins épidémiologiques	22	27
Nombre de Comités de Pilotage réalisés	3	1
Nombre de Comités de techniques réalisés	9	7
Nombre de demande d'intervention éleveurs	50	58
Nombre de formations initiées	12	15
Nombre de professions représentées	14	14
Nombre de visites sentinelles	1 260	1 238
Nombre d'éleveurs en suivi EPIRUM	80	99
Nombre d'enquêtes épidémiologiques	0	5
STC - Nombre d'animaux suivis	35 000	24 000
STC - Nombre de comités techniques	6	3
STC - Nombre d'éleveurs suivis	947	796
STC - Restitution annuelle	1	1
Taux de couverture du cheptel %	90,00	68,00
Nombre de Comités d'orientation sanitaire	11	
Nombre de bilans de veille sanitaire	4	
Nombre d'éleveurs engagés dans un plan sanitaire volontaire	250	
Nombre d'opérations de proximité (sensibilisation et mise à disposition de moyens de lutte)	12	
Synthèse d'action de formation	2	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ L'objet du Groupement des Agriculteurs Bio de la Réunion (**GAB**) est de mettre en place d'un suivi technique, un relais entre la recherche, l'expérimentation et le terrain, l'organisation des circuits de commercialisation et la conversion et la formation en AB. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	0,50	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	7	
Nombre de visites	50	
Augmentation de surface	250	
Nombre de compte rendu de suivi de parcelle	10	
Nombre de fiche technico-économique	1	
Nombre de réunions	4	
Volume à atteindre en mariage (t)	30	
Volume à atteindre en fruits et légumes (t)	70	

- ✓ Le programme d'actions 2011 de l'**IRQUA** (Institut Réunionnais pour la Qualité Agroalimentaire) a bénéficié pour la première fois en 2011 du soutien des fonds communautaires pour assurer l'information et la formation sur les démarches de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé	
Nombre d'ETP financés	1,80		
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	201		
ADPAPAM accompagnement marque collective charte de tisaneurs :	Expertise environnement économique	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
Anafruit accompagnement ananas de l'île de la Réunion	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
APLC accompagnement lentilles de cilaos	Expertise environnement économique	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
AVICOM accompagnement dinde CCP : expertise environnement économique	Expertise environnement économique	1	
	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
AVICOM accompagnement oie CCP	Expertise environnement économique	1	
	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
AVICOM accompagnement poularde CCP	Expertise environnement économique	1	
	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
AVIPOLE démarche de progrès	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
	Expertise environnement économique	1	
Chai de Cilaos accompagnement vin de cilaos	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
	Expertise environnement économique	1	
	Réflexion sur l'orientation stratégique	1	
CPCS Accompagnement sucre de canne	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	
SICAREVIA accompagnement viande bovine	Expertise et validation par l'OCTROI	1	
	Travail technique de rédaction du référentiel	1	

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA Provanille** visant la certification sous signe de qualité de la vanille et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	1,85	1,65
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	492	366
Dossier D'IGP	1	1
Obtention de l' IGP	1	0
Obtention et respect des engagements de la mention valorisante "produit pays Réunion"	1	
Mise en place d'un système de traçabilité de la production	1	

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **Chambre d'Agriculture** :

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	150,27	109,95
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	13 600	11 800
Nombre de sessions	66	66
Nombre de stagiaires	726	726
Nombre d'heures	1 967	1 927



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- **Orientation A :** Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
 - Développer des contrats d'objectifs entre le technicien et l'agriculteur pour une meilleure maîtrise des itinéraires techniques de productions respectueux de l'environnement

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Renforcer les exploitations techniquement fragiles	Augmentation des rendements des agriculteurs ciblés (%)	75	30
	Augmentation des rendements des agriculteurs suivis zone ARMES (%)	100	100
	Nombre de dossiers d'études investissements réalisés	492	342
	Nombre de parcelles pilotes mises en place et suivies	42	28
Accompagner la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectif, les initiatives des porteurs de projets collectifs de développement territorial ⁽²⁾	Nb de diagnostics territoriaux	13	0
	Nb de réunions	25	0
Assurer une mission consultative sur les problématiques agroenvironnementales	Nombre de formation réalisées	30	20
	Nombre d'agriculteurs formés	438	250
	Nombre d'avis et compte rendu de réunions formalisés	30	20
	Nombre de documents rédigés et diffusés	15	10
Accompagner les agriculteurs situés dans des périmètres de protection de captage d'eau potable ⁽²⁾	Evolution de nombre d'agriculteurs sensibilisés (%)	50	0
	Nombre d'agric. formés aux bonnes pratiques	50	0
	Nombre de diagnostics réalisés	5	0

(2) Nouveaux indicateurs pour la période 2011-2013

- **Orientation B :** Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
 - Accompagner et réussir l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Aider à l'élaboration de Plan de Développement de l'Exploitation	Nombre de PDE formalisés	60	60
	Nombre de PDE validés	51	51

- Optimiser les stratégies d'investissement et de modernisation des exploitations

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Accompagner les agriculteurs dans la gestion et la mise en œuvre des PGE	Nombre de dossiers de PGE réalisés	165	130
	Proportion de projet mis en œuvre lors de la 1er année (%)	75	50



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

✓ Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement

- Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Gérer et préserver la ressource en eau ⁽²⁾	Diminution du volume d'eau prélevé chez les gros consommateurs (%)	100	0
	Information à la gestion de l'irrigation	25	0
	Mise en conformité des prélèvements	4	0
	Optimisation des périmètres irrigués nombre de projets	50	0
	Optimisation des périmètres irrigués surfaces équipées	100	0
	Promouvoir l'installation des équipements performants	50	0
	Publication d'un bulletin des besoins en irrigation pour les canniers	20	0
	Suivi des irrigants à fortes consommations	20	0
	Suivi des nouveaux irrigants	50	0

(2) Nouveaux indicateurs pour la période 2011-2013



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Développer les techniques de productions garantes de la santé publique (agriculture raisonnée, agriculture biologique, ...)

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Mettre en œuvre le plan Ecophyto 2018 ⁽²⁾	Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires	1	0
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	600	0
	Nombre de bulletins de santé végétale	4	0
	Nombre de comité régional d'orientation et de suivi	3	0
	Nombre de formations certiphyto	60	0
	Quantité de produits importés (t)	20	0
Développer et promouvoir l'agriculture biologique	Nombre de parcelles ou de fermes de référence	2	2
	Nombre de porteurs de projets accompagnés	19	12
	Nombre de visites de terrain réalisés	75	75
	Nombre d'exploitations certifiées ou en conversion	142	91
	Superficie certifiées ou en conversion ⁽²⁾	170	0
Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers la mise en oeuvre de bonnes pratiques ou AR ⁽²⁾	Nombre d'agriculteurs conseillers par technicien	130	0
	Nombre d'agriculteurs formés sur les démarches AR	75	0
	Nombre de contrats MAE réalisés	5	0
	Nombre de diagnostics conditionnalité réalisés	50	0
	Nombre d'exploitations qualifiées en AR	100	0

(2) Nouveaux indicateurs pour la période 2011-2013

- **Orientation D :** Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
 - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Apporter un appui technique individualisé sur les productions végétales (1)	Nombre de producteurs informés	462	262
	Nombre de producteurs suivis	340	230
	Nombre de visites réalisées	8 100	5 500
	Nombre d'informations collectives réalisées	53	38

(1) Indicateurs communs mesure 111.11 et 111.12



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Assurer et optimiser la traçabilité des animaux et la certification des parents	Accroissement du nombre de cheptels autorisés à identifier	2 656	1 804
	Actualisation des données	1	1
	Pourcentage de sorties présumées (%)	2	3
	Pourcentage des naissances notifiées entre 0 et 7 jours	70	65
Animer et appuyer les marchés de producteurs	Nombre d'adhérents	165	110
	Nombre de marchés	129	97
	Tonnage commercialisé	1 250	842

- Développer des filières émergentes de production, de transformation ou de commercialisation

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Appuyer les filières émergentes et accompagner les filières horticoles	Nombre d'actions de promotion	10	8
	Nombre de producteurs accompagnés	75	50
	Réunions d'informations organisées	9	7
	Surfaces en culture (Ail)	90	63
	Surfaces en culture (Anthurium)	39	27
	Surfaces en culture (Carotte)	210	140
	Surfaces en culture (Oignon)	150	103
	Surfaces en culture (Rose)	21	15
	Volume importé (Fleurs en Millions de tiges)	7	7
	Volume importé (Légumes en t)	11 000	11 000



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Orientation E : Valoriser et intégrer l'agriculture dans l'aménagement du territoire
 - Préserver quantitativement et qualitativement le foncier pour l'agriculture

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Optimiser la mise en irrigation de Périmètre Irrigué du Littoral Ouest	Mise en irrigation des antennes du projet ILO	2	1
	Nombre de réunions du groupe de travail	9	7
Contribuer aux opérations de mise en valeur des espaces agricoles insuffisamment exploités (2)	Cahier de l'agriculture reconquête de 6000 ha	550	0
	Nombre de missions d'expertise sur le terrain	50	0
	Nombre de réunions cellule terre incultes	20	0
Suivre et élaborer des chartes de développement agricole Communale	Nombre de chartes déjà ou près d'être suivies	9	4
	Nombre de chartes en cours	8	6
	Nombre de chartes finalisées	19	10
	Nombre de chartes signées	25	17
	Nombre de réunions des comités de pilotage	25	18
	Nombre de réunions des comités techniques	35	25

(2) Nouveaux indicateurs pour la période 2011-2013

- Faire émerger et soutenir les initiatives en matière de productions agricoles territorialisées à caractère multifonctionnel

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Accompagner de manière collective le développement des filières agricoles	Evolution du nombre agriculteurs regroupés (%)	20	10
	Nombre d'agriculteurs formés	300	200
	Nombre de journées de promotion des produits agricoles locaux	9	6

- Accompagner le développement du tourisme rural

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Accompagner le développement de l'agrotourisme	Nombre d'agriculteurs en formation	25	15
	Nombre de contrôles réalisés	8	6
	Nombre de formations réalisés	3	2
	Nombre de nouveaux "produits" agrotouristiques	1	0
	Nombre de porteurs de projet accompagnés	31	21
	Nombre de projets validés	17	12
	Taux de remplissage moyen (%)	58	55



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

▪ **Orientation F :** Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.

- Créer un observatoire de l'agriculture et des territoires ruraux

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Réaliser des études techniques, d'expertise et prospective(3)	Nombre de prestations proposées	18	19
	Nombre de collectivités ou d'organismes contactés	30	27
	Pourcentage de propositions retenues (%)	100	60
	Pourcentage de réalisation des études (%)	100	60

(3) Indicateurs uniquement pour la période 2009-2010 actions mises en œuvre sur la période 2011-2013 hors PDRR

- Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Observer l'évolution des exploitations sur le projet ILO	Création adaptation de outils de gestion	7	5
	Evolution de la proportion d'exploitations irriguées sur les nouvelles antennes (%)	50	20
	Nombre d'agriculteurs formés	45	30
Observer et suivre un référentiel technique et économique des élevages	Nombre de référentiels produits	9	7
	Nombre de typologies prises en compte dans le réseau	16	15
	Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	70	70
	Pourcentage de résultats publiés (%)	100	100
Mettre en place et suivre un référentiel technique et économique en culture végétale	Nombre de ferme ECOPHYTODOM	20	10
	Nombre de référentiels produits	3	0
	Nombre d'exploitations suivies	55	50

- ✓ Le programme d'actions de la **SCA Vivea** visant l'encadrement technique général des adhérents de la SCA n'a pas été reconduit en 2011 au titre de cette mesure mais a été recentré autour du dispositif d'appui technique personnalisé ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	2,60	3,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	345	290
Nombre d'animations techniques	150	140
Nombre d'exploitations obtenant un signe de qualité	95	75
Tonnage produit (t)	15 000,00	10 625,00



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme de l'**OCTROI** (Organisme Certificateur Tropic Réunion Océan Indien) visant à accompagner les structures collectives n'a pas été reconduit au titre de l'année 2011. Les actions précédemment menées par cette structure ont été reprises par l'IRQUA.

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		6,04	4,69
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		396	400
Certification de conformité de produits :	Nombre d'opérateurs engagés (Poulet jaune)	20	12
	Nombre d'opérateurs engagés (Tomate sous abris)	15	5
	Nombre d'opérateurs engagés (Viande de porc)	50	35
	Nombre d'opérateurs formés (Poulet jaune)	20	12
	Nombre d'opérateurs formés (Tomate sous abris)	15	5
	Nombre d'opérateurs formés (Viande de Porc)	50	35
Certification en AB	Nombre d'exploitation engagées	25	15
	Nombre d'exploitant formés	40	50
Certification Label Rouge	Nombre d'opérateurs engagés (Ananas)	7	6
	Nombre d'opérateurs engagés (Letchi)	4	3
	Nombre d'opérateurs formés (Ananas)	7	6
	Nombre d'opérateurs formés (Letchi)	4	3
Qualification en AR	Nombre d'exploitants formés	80	100
	Nombre d'exploitations engagées	80	85

- ✓ Le programme d'actions du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant la mise en place de prévisions de récolte dans le domaine de la Canne à sucre n'a pas été reconduit en 2011 au titre de cette mesure mais a été recentré autour du dispositif d'appui technique personnalisé ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	3,39	3,54
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	10 799	10 683
Nombre de parcelles en prélèvement	180	180



S'agissant du dispositif 111.12 - Appui technique personnalisé, 19 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 d'**AVI-POLE** Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	13,70	10,50
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	437	273
Actualisation de l'équilibre de fumures	22,33	16,33
GMQ de poulet blanc (gr)	38,90	38,92
Mise aux normes des exploitations	50	40
Nombre d'exploitations inscrite dans une démarche agri-confiance	15	
Réalisation de plans d'épandage	10	
Taux de mortalité (%)	2,25	2,64

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.D.G.D.O.N.** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le développement de stratégie de luttes optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	10,00	6,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	603	414
Nombre de sessions	2	2
Nombre de stagiaires	15	15
Nombre d'heures	56	56
Nombre d'agriculteurs accompagnés	940	183
Nombre de bilans phytosanitaires réalisés	740	385
Nombre de filières concernées	4	4
Nombre d'opérations mobilisées	7	4

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA PROVANILLE** visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	4,35	3,75
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	489	366
Maintien plantation en plein champ (plants)	9 500	3 000
Plantation extensive en sous bois (ha)	29,00	11,92
Production (t)	22,00	9,10
Surfaces plantées en plein champ (ha)	4,10	0,38



- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA TERRE BOURBON** visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	4,00	3,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	95	54
Adhérents en AR (en +)	27	7
Agriculture hors sol (ha)	27,00	13,10
Agriculture plein champ (ha)	265,00	142,00
Tonnage annuel	9 500,00	4 370,00

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA CHAI DE CILAOS** visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	8,00	6,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	62	47
% d'intrants produits localements	11,25	11,25
Diversité de la gamme de vin (élaborés)	4	5
Fréquentation de la maison de vins	65 500	51 000
Nombre de bouteilles vendues	150 000	72 000
Nombre de nouveaux hectares plantés	6,00	0,06
Nombre de traitements réalisés	30	14
Surfaces suivies (ha)	16,97	9,71



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de **SCA Terre Réunionnais** visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction des coûts de production) ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	15,18	11,75
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	781,00	318,00
Chiffre d'affaires (k€)	10 532,67	7 080,00
Lancement nouveaux produits (9 sur 3 ans)	3,00	
Lutte biologique en plein champ (ha)	45,00	
Lutte biologique sous abris (ha)	1,00	
Nombre de cahiers de charges	52,00	68,00
Nombre de contrats annuels	26,00	34,00
Nombre de formations salariés agricoles et producteurs	4,00	
Nombre de producteurs certifiés en AR	76,00	126,00
Nombre de produits à la transformation F&L (contrat)	1,00	
Nombre de valorisation des essais	25,00	140,00
Nombre d'exploitation utilisant PBI, PFI autres méthodes	5,00	
Nombre d'exploitations engagés en AR	295,00	141,00
Plan de relance (ananas, manque, agrumes)	3,00	
Prix moyen aux producteurs (€/kg)	0,88	0,84
Production de fruits et légumes (t)	43 750,00	24 155,00
Production d'oignons (t)	645,00	307,00
Production label rouge (t)	695,00	475,00
Produit en plein champ (ha)	5,00	
Produit sous abris (ha)	2,00	
Relance de la production (t)	40,00	38,00
Volume collectivités (t)	95,00	
Volume transformé F&L (t)	75,00	

- ✓
- ✓ Les programmes d'actions 2011 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant :
 - L'appui technique à la plantation de canne ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	25,80	21,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	5 975	2 831
Présence de technicien terrain	900	616
Surfaces effectivement plantées	4 900,00	2 500,00

- Les actions des techniciens au niveau des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs).

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	24,80	19,16
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	14 599	10 683
Présence de technicien terrain	16,50	11,00
Surfaces effectivement plantées	4 900	2 500
Permanence dans les pôles cannes (jours)	3 600	2 400
Quantité de boutures replantées (t)	17 760	11 760



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA VIVEA** visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	5,00	3,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	376	105
Bilan annuel et analyse technico économique des exploitations	235	64
Bilan sur les quantités livrées poivrons sous abris (t)	100,00	
Bilan sur les quantités livrées tomates sous abris (t)	9 600,00	5 780,00
Bilan sur les quantités par adhérent poivrons sous abris (€/m ²)	16,00	
Bilan sur les quantités par adhérent tomates sous abris (€/m ²)	24,55	14,25
Bilan sur les surfaces engagées poivrons sous abris (kg/m ²)	9,00	
Bilan sur les surfaces engagées tomates sous abris (kg/m ²)	26,75	16,50
Nombre d'animations techniques	400	140
Nombre d'exploitations obtenant un signe de qualité	99	75
Nombre d'interventions sur le terrain	950	750
Progression des exploitations CA (k€)	2 240,90	1 645,00
Tonnage produit (t)	4 500,00	

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **COOPEMIEL** visant le suivi de la production et l'extraction du miel produit par les adhérents ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	4,00	3,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	160	116
Tonnage produit (t)	210,00	88,00

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **C.P.C.R.** (Coopérative des Producteurs de Caprins de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages caprins ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	4,00	3,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	300	163
Nombre de chèvres	3 450	2 750
Nombre de visite par jour	5,50	4,25
Tonnage	134,00	81,47



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **C.P.L.R.** (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'encadrement technique des adhérents de la structure ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	11,00	9,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	207	152
Amélioration de l'état sanitaire des élevages	1	1
Indice de consommation	4,00	4,17
Nombre d'ateliers de 150 cages mères	81	52
Productivité moyenne par cage mère et par an	54	57
Tonnage	1 172	785
Nombre d'éleveurs suivi en GTE	20	
Taux de mortalité	7	
Tonnage éligible aux aides POSEI (%)	40	

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en place de conseils techniques personnalisés auprès des adhérents du groupement en matière sanitaire ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	28,50	22,50
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	3 365,00	3 114,00
Nombre de sessions	4	4
Nombre de stagiaires	38	38
Nombre d'heures	49	49
Comité de pilotage code mutuel de bonnes pratiques d'élevage	3	0
Comité de pilotage de charte de bonnes pratiques d'élevages	3	0
Comité technique billet garantie conventionnelle	3	0
Comité technique de charte de bonnes pratiques d'élevages	3	0
Comité technique de charte sanitaire d'introduction	3	0
Elevages situés en zones prioritaires inscrit dans une démarche (%)	25,00	
Eleveurs sensibilisés au intégrant une démarche d'amélioration de leur pratique	25,00	
Nombre de cheptels ayant réalisés une note de motricité et un diagnostic de facteurs aggravant	60	
Nombre de diagnostic de carence réalisés	60	
Nombre de jours de formation	16,00	16,00
Nombre de profils sanitaires réalisés	15	
Nombre de visites délevage de validation de la charte de bonnes pratiques d'élevages	62	0
Nombre de visites d'élevages	5 200	3 160
Nombre de visites diagnostic "hémoparasitoses"	260	195
Nombre d'élevages en contrat d'appui	105	54
Nombre d'exploitations ayant pratiqués un diagnostic	0	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **C.P.P.R.** (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	16,00	12,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	752	546
Epaisseur de gras dorsal des carcasses < cm	15,00	15,00
Nombre de visites d'élevages porcins de production suivis	4 574	2 024
Nombre d'élevages porcins de production suivis	674	329
Productivité numérique annuelle des truies productives	25,72	12,60

- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SICA-LAIT** visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	13,40	9,90
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	483	335
Amélioration de la qualité du lait : Accident Qualité (%)	13,33	16,67
Amélioration de la qualité du lait : Convention cellule moins en cour	31,67	37,00
Amélioration de la qualité du lait : Elevages <300 000 cellules / an (%)	31,67	25,33
Lait moyen collecté par an et par famille d'exploitant (l)	191 333,33	126 666,67
Nombre de chartes de bonnes pratiques des élevages (%)	75,00	53,00
Nombre de nouveaux éleveurs	4	
Nombre d'élevages avec tableau de bord (%)	30	
Nombre d'élevages avec tableau de trésorerie (%)	15	
Production annuelle laitière (l)	225 000,00	
Production annuelle laitière (l) (vache/an)	17 700,00	17 640,00

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SICA-REVIA** visant à l'encadrement technique des adhérents de la SICA ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	24,75	21,60
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	1 792	1 074
Infrastructures et bâtiments d'élevages suivis	160	95
Nombre de reproducteurs produits et commercialisés	1 480	865
Nombre de reproducteurs vendus par la SEDEAL	300	217
Nombre d'éleveurs adhérents à la charte de bonnes pratiques	500	116
Nombre d'éleveurs engagés dans la démarche de bonnes pratiques	630	570
Nombre d'éleveurs formés à la SEDEAL	180	180
Nombre d'éleveurs suivis dans le cadre du référentiel	56	39
Volume de production de gros bovins en tonnes de carcasses	5 926,00	4 502,00
Volume de production totale en tonnes de carcasses	6 365,00	4 756,00



- ✓ Le programme d'actions 2011 de l'**A.P.L.C.** (Association des Producteurs de Lentilles de Cilaos) visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	3,00	2,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	155	138
Eperrage mécanique (ha)	15	2
Nombre de traitements phytosanitaires	10	12
Production (t)	287	140
Surfaces suivies (ha)	117,00	105,00

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA BOURBON POINTU** visant l'encadrement technique des adhérents.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	3,00	2,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	260	154
Surface de verger (café)	16,30	13,10
Tonnage de café produit	3,62	1,64

- ✓ Le programme d'actions 201 de la **Chambre d'Agriculture** visant à l'appui technique personnalisé aux adhérents ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	105,07	57,55
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	16 300	14 000
Nombre de sessions	3	3
Nombre de stagiaires	20	20
Nombre d'heures	21	21



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Orientation A : Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
 - Baisser les charges de production, notamment par la promotion d'une mécanisation optimisée et collective, ainsi que par le développement d'une irrigation raisonnée

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Promouvoir la coupe mécanique ⁽¹⁾	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	240	220
	Nombre de création de groupement de mécanisation	6	6
	Nombre de démonstrations	18	13
	Nombre de dossiers d'études d'investissements réalisés	66	46
	Nombre de dossiers validés en amélioration foncière	35	25
	Nombre d'hectares total coupés mécaniquement	7 600	7 300
Augmenter la productivité et le revenu par une gestion de l'irrigation ⁽¹⁾	Nombre d'études d'investissements réalisés	0	1
	Nombre d'irrigants suivis	0	0

(1) Indicateurs communs mesure 111.11 et 111.12



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Orientation B : Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
 - Professionnaliser les agriculteurs dans la gestion et la conduite de leurs entreprises agricoles

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Mettre en œuvre un Suivi Personnalisé en Gestion	Nombre de d'adhérents suivis en gestion	366	366
	Nombre de d'adhérents suivis en trésorerie	279	197
	Nombre de diagnostics affectués	55	35
	Nombre de résultats de gestion élaborés	1 047	699
	Nombre de résultats de trésorerie élaborés	265	187
Valoriser les données de l'exploitation	Nombre d'adhérents formés	84	58
	Nombre de réunions de la cellule VDE	7	4
	Nombre de sessions GESTAGRI organisés	9	6
	Nombre d'utilisateurs de GESTAGRI	509	329
Réaliser un suivi Personnalisé et une formation à la gestion agricole	Nombre d'adhérents qui ont suivi une TVA	418	287
	Nombre de FGA réalisé	15	10
	Nombre de formalisations fiscales réalisés	400	275
	Nombre de stagiaires formés	75	49
Assurer un service de conseil juridique aux ruraux	Nombre de requêtes	60	60
	Nombre de ruraux conseillers	857	857
	Taux de réussite de défense des intérêts (%)	87	87
	Nombre d'action réussies par agriculteur	3	3
	Nombre d'actions réalisées	22 000	22 000
	Nombre de ruraux touchés	7 500	7 500

✓

- Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Accompagner la mise aux normes des élevages	Ouverture de dossiers	200	187
	Permis de construire et mises aux normes	75	55
	Plan d'épandages réalisés	59	52



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- Orientation D : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
 - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Promouvoir l'accès au progrès génétique via l'insémination artificielle	Nombre d'insémination ovine/carpines	650	400
	Taux de couverture de l'insémination artificielle	54	22
	Taux de pénétration de l'IA bovine	37	35
Développer le suivi de reproduction des élevages bovins et petits ruminants	Nombre de bovins en suivi de reproduction	12 590	8 240
	Nombre d'élevages bovins adhérents en suivi de reproduction	323	213
	Nombre d'élevages ovins et caprins adhérents en suivi reproduction	2 946	1 946
	Nombre d'ovins et caprins adhérents en suivi de reproduction	106	71
Optimiser la conduite technique de l'élevage par la mise en œuvre d'un Document Unique (2)	Mise en place de Document Unique	60	
	Vérifications de mises à jour des Document Unique	240	
	Visite de suivi des élevages avec Document Unique	500	

(2) Nouveaux indicateurs pour la période 2011-2013

- Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Accompagner les éleveurs afin d'optimiser la traçabilité et animaux et la certification des parentés	Appui technique à l'identification AT à l'identification ovine et caprine	1 331	1 056
		250	200
	Délai de réponse des services de l'Etat (jours)	45	45



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- **Orientation F :** Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.
 - Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Produire des références pour améliorer les performances des élevages	Nombre de collectes de données	2 650	2 400
	Nombre d'animaux suivis bovins, ovins/caprins viande, porcins, lapins	19 500	18 000
	Production de référence bovins, ovins/caprins viande, porcins, lapins	375	345

S'agissant du dispositif 111.13 – Mise en place des filières de collecte des déchets agricoles, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **Chambre d'Agriculture** pour l'année 2011.

- ✓ **Orientation C :** Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Gérer et valoriser les déchets

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		4,75	2,69
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		1 750	1 789
Nombre de sessions		2	2
Nombre de stagiaires		24	24
Nombre d'heures		14	14
Organiser et préparer la pérennisation des collectes d'EVPP et de PPNU	Quantité de PPNU collectée	3	2
	Nombre d'agriculteurs informés	300	200
	Quantité d'EVPP collectée (t)	10	7

S'agissant du dispositif 111.21 – Coordination foncière et mise en réseau, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la coordination des travaux d'amélioration foncière ;

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		7,25	3,70
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		2 200	2 200
Nombre de dossiers traités		1 560	660
Surfaces aménagées (ha)		2 889,00	969,00



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à la mise en œuvre de la politique foncière départementale, à l'observation du marché foncier et à la gestion des groupements fonciers agricoles ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	24,60	17,52
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	2 496	2 170
Nombre de documents d'urbanisme faisant l'objet de travaux	58	32
Nombre de fermiers concernés par les GFA	1 030	755
Nombre de GFA existants	156	114
Nombre de réunions CTCF	24	18
Nombre d'enquête sur le marché foncier	1 930	1 471
Surfaces gérées sous la forme de GFA	3 152,50	3 273,75

- ✓ Le programme d'actions de l'**A.S.P.** (Agence de Services et de Paiement) visant à la mise en place d'un observatoire des transmissions agricoles n'a pas été reconduit en 2011.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	2,96	3,20
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	750	871
Nombre de candidats - Animation RDI	130	150
Nombre de cessations d'activité (+50 ans)	510	0
Nombre de mises en relation - Animation RDI	146	87
Nombres d'offres - Animation RDI	46	24
Surfaces cédées	2 550	0

S'agissant du dispositif 111.22 – Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et visant à poursuivre l'inventaire des terres susceptibles de permettre la satisfaction des objectifs retenus dans les Cahiers de l'agriculture.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	14,90	11,37
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	2 100	584
Superficie en procédure de mobilisation (ha)	1 844,00	1 862,00
Surfaces à soumettre à la CDAF pour mise en demeure	2 022,00	1 132,00
Surfaces remises en culture	1 130,00	2 002,00

S'agissant du dispositif 111.23 – Connaissance de l'usage des territoires – SIG, 3 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	6,25	3,17
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	12 300	9 917
Nombre d'agriculteurs localisés en SIG	12 300	9 917
Surface correspondante à la localisation SIG	96 700,00	72 988,00



- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision apportant une connaissance précise de l'usage des territoires.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	2,00	0,75
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	1 450	200
Nombre d'agriculteurs localisés en SIG	11 200	4 700
Surface correspondante à la localisation SIG	84 000,00	43 800,00

Les interventions du C.T.I.C.S et de la SAFER au titre de ce dispositif s'articulent dans une logique de complémentarité.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

S'agissant du dispositif 111.31 – Mise au point, amélioration, adaptation des produits, équipements, itinéraires, méthodes pour la production et la transformation agricole, 4 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation dans les domaines de la culture légumière en plein champ et sous abris, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, des pépinières fruitières, des semences et agriculture biologique ;

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		67,40	44,38
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		8 380	6 380
AB : compte rendu	Essais variétaux	1	1
	Gestion de l'enherbement	1	1
	Travail sol mécanisés sur planches	2	2
	Utilisation de serres insect-proof	1	1
	Validation programme	1	1
Arboriculture fruitière	Compte rendu (diversification avocat)	1	1
	Compte rendu (Fruit de la passion)	1	1
	Compte rendu (Production intégrée mangue)	1	2
	Compte rendu (relance production pêche)	1	1
	Compte rendu (relance production d'agrumes)	1	1
	Compte rendu (vigne)	1	1
Culture fruitière	Agurmes Compte rendu d'essai	1	
	Avocat Compte rendu d'essai	1	
	Fruit de la passion Compte rendu d'essai	1	
	Fruit de la passion diffusion du matériel végétal indemne	1	
	Mangue Compte rendu d'essai	1	
	Pêches Compte rendu d'essai	1	
Culture légumière plein champ	Catalogue (oignon)	1	1
	Compte rendu (Cresson de salazie)	2	2
	Compte rendu (Lentilles de Cilaos)	1	1
	Compte rendu (oignon)	2	2
	Fiche technique (Cresson de salazie)	1	1
	Fiche technique (oignon)	1	0



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Culture légumière sous abri	Compte rendu (Courgettes)	3	3
	Compte rendu (Maitrise climat serres)	1	1
	Fiche technique (Courgettes)	1	1
	Fiche technique (PBI tomate)	1	1
	Amélioration du matériel végétal compte rendu d'essai (portes greffes poivron, melon et aubergine)	1	1
	Amélioration du matériel végétal viste d'essai (tomates)	1	
	Amélioration du matériel végétal Compte rendu d'essai (tomates)	1	
	Amélioration du matériel végétal visite d'essai (portes greffes poivron, melon et aubergine)	1	
Culture légumière sous abris climat sous serre refroidissement localé	Compte rendu	1	
	Visite d'essai	1	
Culture légumière sous abris Protection des cultures lutte contre l'aleurodes	Compte rendu	1	
	Visite d'essai	1	
Culture légumière sous abris Protection des cultures lutte contre le botrytis compte rendu	Compte rendu	1	
	Visite d'essai	1	

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la mise en place d'essais expérimentaux chez les planteurs de différents produits ou techniques ayant montré leur efficacité ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	12,00	8,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	440	240
Nombre de conventions signées	34	19
Nombre de planteurs/techniciens qui ont visités les essais	255	40
Nombre de rapports de synthèses diffusés chaque année	3	2
Nombre de visites de parcelles CTICS organisées	11	3
Nombre séries analyses plantes	45	27
Nombre séries analyses sols	41	16

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **SCA PROVANILLE** visant au maintien du potentiel productif par de nouvelles méthodes pour avoir des rendements plus élevés, à la recherche de nouveaux débouchés et à la valorisation des produits par une démarche qualité ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	4,80	3,60
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	417	294
Etude variétale	1	1
Production de boutures saines	0	2
Sécurisation du matériel génétique de provanille	0	0



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓ Le programme d'actions 2011 de **ERCANE** visant à la création et à l'entretien de la collection génétique, l'hybridation, la création de variétés, l'expérimentation, la sélection et la diffusion en milieu rural.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	210,00	77,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	6 902	3 603
Nombre d'agriculteurs dans le réseau	125	90
Nombre de croisements	6 200	5 364
Nombre de variétés élites	45	30
Nombre de variétés élites libérées	4	3
Nombre de jeunes pousses transplantées	325 000	122 955
Surfaces en expérimentation et multiplication (ha)	547,00	406,00

S'agissant du dispositif 111.32 – Soutien d'actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux, 2 opérations ont été soutenues par le FEADER :

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.D.G.D.O.N.** visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	44,27	34,27
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	11 154	5 475
Nombre de sessions	1	1
Nombre de stagiaires	7	7
Nombre d'heures	7	7
Nombre d'analyses réalisées	5 800	5 494
Nombre d'auxiliaires étudiés	12	12
Nombre de fiches techniques réalisées	100	0
Nombre de lutte en cours d'élaboration	11	12
Nombre de partenariats techniques et scientifiques engagés	19	20
Nombre de préconisations diffusées	300	0
Nombre de problématiques phytosanitaires retenues	24	22
Nombre de techniques de laboratoire développées	112	75
Nombre d'élevage en cours de maîtrise	11	10
Nombre d'expérimentations réalisées	71	61

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **G.R.D.S.B.R.** visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	18,50	10,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	3 244	3 224
Nombre de sessions	21	21
Nombre stagiaires	92	92
Nombre d'heures	112	112
Communication diffusions des résultats	2	
Nombre de jours de formations (autres)	16	16
Nombre de méthodes intégrées dans la lutte	8	5
Nombre de rapports publiés sur les méthodes de lutte	5	3
Nouvelles méthodes de gestion des arthropodes vecteurs	3	



S'agissant du dispositif 111.33 – Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant à la valorisation des matières organiques.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	3,00	2,00
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	700	76
Nombre de plan d'épandages réalisés	100	166
Nombre de projets accompagnés	120	27
Nombre d'élevages remis aux normes	44	35

- ✓ Le programme d'actions 2011 de la **Chambre d'agriculture** visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer les connaissances des matières organiques produites à la Réunion et les impacts de leur épandage en agriculture ;

- Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
 - Gérer et valoriser les déchets

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		6,70	4,40
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		1 251	690
Acquisition de références techn. et éco. dans d'utilisation des matières organiques	Nombre de publications de synthèse	3	2
	Nombre d'exploitations en démonstration de suivi	15	10
	Nombre d'exploitations suivi pour la collecte de données	30	20
Promouvoir et et accompagner l'utilisation de matières organiques	Evolution de la proportion d'agriculteurs utilisant de la matière organique (%)	30	10
	Nombre d'agriculteurs formés	300	200
	Nombre de parcelles pilotes mises en place	30	20



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

S'agissant du dispositif 111.34 – Programme de recherche agronomique, les 2 dossiers ont été financés :

- ✓ Le programme d'actions 2011 de l'**I.R.D.** (Institut de Recherche pour le Développement) visant à la recherche et l'expérimentation en appui de la filière caféicole ;

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		6,90	3,30
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		193	113
Comparer le Bourbon pointu aus Bourbon et aux deux espèces parentales	Banques d'EST	1	
	Publication scientifique dans des revues à facteur d'impact	1	
	Inventaire des gènes candidats	1	1
Déterminants moléculaires prédictifs de la maturité et de la qualité du café	Marqueurs biochimiques issus de crible transcriptomique	1	1
	Marqueurs issus de crible métabolomique	1	1
	Publication scientifique	1	1
	Validation des gènes	1	1
Pérennisation et valorisation d'une collection de ressources génétiques des caéfières : base de données phénotype		2	1
Cryobanques		1	
Implantation principale		1	1
Implantation secondaire		1	1
Implantation tertiaire		1	

- ✓ Le programme d'actions 2011 du **CIRAD** (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) visant à la productivité durable du secteur cannier, au pilotage des apports organiques et au suivi des impacts notamment.

Indicateurs 2007-2013		Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés		115	120
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		4 000	4 000
Production intégrée de manques d'ananas et d'autres fruits tropicaux	Communication à la Profession	2	4
	Nombre de documents techniques	16	8
	Outils d'aide à la décision et logiciel	2	2
	Nombre d'interventions et de formations	20	18
Productivité durable des systèmes canniers et fonct. des exploitations	Outils d'aide à la décision et logiciel	14	10
	Nombre de documents techniques	20	14



S'agissant du dispositif 111.35 – Programme d'expérimentation intervenant dans le cadre du volet « nouveaux défis » du bilan de santé de la PAC, 6 opérations ont été soutenues en 2011.

- ✓ Les 2 programmes d'actions 2011 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation ont été aidés en 2011.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	1,00	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés		
Essai efficacité ORTIVA TOP sur brèdes	2	
Essais BCS 948 sur manguiers	2	
Essais ORTIVA TOP sur manguiers	2	
Essais THIOVIT microbilles sur manguiers	2	

- ✓ Le programme d'actions 2011 du CIRAD visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	6,00	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	5 499	
Coordination du projet : mise en place et suivi du réseau de ferme pilote	1	
Évaluer la durabilité des systèmes de production	1	
Évaluer le rendement et la qualité de production	1	
Réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité des intrants	1	
Valoriser et diffuser les innovations	1	

- ✓ Les 2 programmes d'actions 2010 et 2011 d'**ERCANE** visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC ont été programmés en 2011.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	8,58	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	6 400	
Ateliers avec partenaires techniques du projet	2	
Essais et test mis en place chez le planteur	16	
Essais mis en place en station	12	
Journées au champ de divulgation après des techniciens et des planteurs	4	

- ✓ Les 2 programmes d'actions 2010 et 2011 de la **FDGDON** visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC ont été programmés en 2011.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre d'ETP financés	0,60	
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	5 499	
Nombre d'auxiliaires étudiés	4	
Nombre de prospection de terrain : cochenille et trips	11	
Nombre de prospection de terrain : fourmi de feu	10	
Nombre d'élevages d'auxiliaires réalisés	2	



S'agissant du dispositif 111.4 Formation des actifs agricoles, aucune nouvelle action a été soutenue en 2011.

Indicateurs 2007-2013	Prévu	Réalisé
Nombre de sessions	22	
Nombre de stagiaires	420	
Nombre d'heures de formation	28 000	

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
111	Nombre de stagiaires	1 930	1 964	1 400
	Nombre de sessions de formation	105	166	132
	Nombre d'heures de formation	38 000	32 053	2 611
	Superficie en procédure de mobilisation (ha)	3 150,00	1 844,00	1 862,00
	Nombre d'ETP financés	2 100,00	1 196,27	798,85
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés *	42 000	177 616,20	119 619,20

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisés peut apparaître très important puisqu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.

Après une mise en route progressive fin 2008 cette mesure a atteint son rythme de croisière avec 183 programmes d'actions validés.

La mesure 111.4 n'a pas connu à ce jour de déclaration de dépenses, néanmoins les différentes actions sont mises en œuvre car le dispositif est préfinancé.



2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	3,505	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	2,024	57,75%	340
FEADER programmé en 2011	0,699	19,94%	89
FEADER total déclaré à fin 2011	1,422	40,57%	-
FEADER déclaré en 2011	0,527	15,04%	-

Objectifs :

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Le montant programmé pour les DJA 2011 est relativement faible et porte sur un nombre de 39 bénéficiaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
112	Nombre de jeunes agriculteurs aidés	280	324	108
	Volume total des investissements (€)	21 000 000,00	20 124 656,00	17 402 939,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Au 31 décembre 2011, le dispositif comptait 110 dossiers "DJA" et 230 dossiers "prêt bonifié" programmés soit au total 340 demandes approuvées.

Après un début difficile dû notamment au peu de foncier disponible, aux incertitudes réglementaires liées à la transition FEOGA/FEADER et au faible nombre de départ à la retraite cette mesure se met en œuvre progressivement.

Les résultats à fin 2011 sont en augmentation avec une reprise constatée en 2011 en nombre de dossiers.

Le volume des investissements générés est très satisfaisant.



2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,279	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	3,314	77,45%	273
FEADER programmé en 2011	0,327	7,64%	13
FEADER total déclaré à fin 2011	1,864	43,56%	-
FEADER déclaré en 2011	0,335	7,83%	-

Objectifs :

Les aides à la préretraite ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leurs exploitations à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- ✓ Prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- ✓ A un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité ;
- ✓ Ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006 (Plan de Développement Rural National) et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés ce qui correspond également à une exigence de la CICC.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Le programme 2011 qui comporte 13 nouvelles demandes pourrait permettre de libérer 73,23 ha supplémentaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
113	Nombre d'agriculteurs en retraite anticipée	280	273	255
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-	-	-
	Nombre d'hectares libérés	2 000,00	2 550,23	2 008,82

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Sur les 255 agriculteurs qui bénéficient du dispositif de retraite anticipée, 223 le sont au titre de la reprise du stock de dossiers 2000-2006.

En 2011, 13 dossiers ont été déposés, faisant suite aux 19 dossiers de 2010, 16 dossiers de 2009 et aux 2 dossiers de 2008 soit un total de 50 dossiers.

Après un début particulièrement mitigé, cette mesure trouve son rythme d'exécution avec une quinzaine de dossiers par an.

En l'espèce il sera difficile d'atteindre l'objectif du nombre de bénéficiaires. Quant à celui sur les surfaces libérées il est d'ores et déjà atteint.



2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,675	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,328	48,64%	502
FEADER programmé en 2011	0,135	20,00%	170
FEADER total déclaré à fin 2011	0,107	15,87%	-
FEADER déclaré en 2011	0,088	13,07%	-

Objectifs :

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 n'a été mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

Les indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
114	Nombre d'exploitants aidés	700	502	187
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaire		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Malgré les fortes réticences de la profession agricole qui considérait initialement le PGE comme un frein au développement des exploitations, sa mise en œuvre s'est renforcée en 2011 par l'agrément 170 demandes.



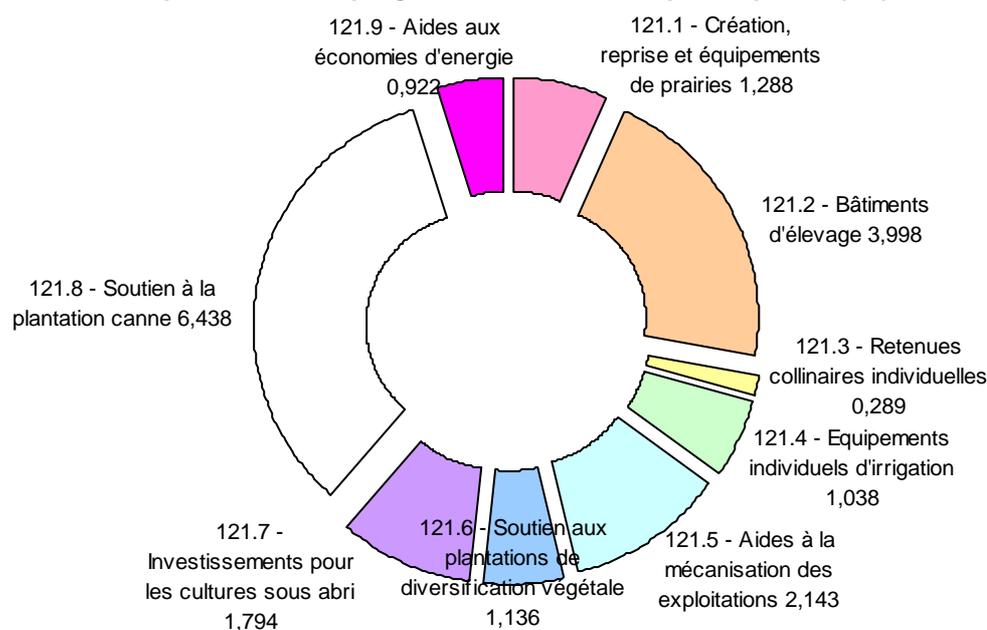
2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	30,612	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	19,047	62,22%	3 222
FEADER programmé en 2011	6,306	20,60%	1 485
FEADER total déclaré à fin 2011	6,705	21,90%	-
FEADER déclaré en 2011	3,088	10,09%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à la consolidation de la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.

Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M€)



Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

9 programmes annuels ont été validés en CLS :

S'agissant du dispositif 121.1, le programme 2011 de création, reprise et équipements de prairies a été soutenu : 100 dossiers prévus pour la création de 210 ha de prairie et 210 équipements financés pour près de 1 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.21, le programme 2011 d'aide aux bâtiments d'élevage : 31 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 3 M€.



S'agissant du dispositif 121.22, le programme 2011 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage a été financé : 15 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,6 M€.

S'agissant du dispositif 121.23, les études pour la mise en place d'investissements collectifs de traitement des effluents, il n'a pas été mobilisé en 2011.

S'agissant du dispositif 121.3, création de retenues collinaires individuelles agricoles : 10 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,642 M€ devant créer 36 800 m³ de retenue.

S'agissant du dispositif 121.4, le programme 2011 d'équipements individuels d'irrigation a encouragé : 50 dossiers prévus pour équiper 125 ha pour 0,500 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.5, le programme 2011 d'aides à la mécanisation des exploitations recouvre : 85 dossiers prévus dont 30 tracteurs financés et 10 coupeuses de canne pour près de 2,5 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.6, le programme 2011 de soutien aux plantations de diversification végétale concerne : 45 dossiers prévus pour 50 ha de plantations nouvelles.

S'agissant du dispositif 121.7, le programme 2011 d'investissement pour les cultures sous abri soutien : 26 dossiers prévus pour 4 ha de serres.

S'agissant du dispositif 121.8, le programme 2011 de plantation de canne à sucre porte sur 1 000 dossiers prévus pour la plantation de 1 650 ha de canne.

S'agissant du dispositif 121.9, le financement des plans de performance énergétique des exploitations prévu dans le cadre du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC vise 18 dossiers pour une économie attendue de 41 700 équivalent litre fioul/an.



Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
121	Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement (nombre de dossiers)	10 200	5 632	2 753
	Volume total des investissements (€)	100 000 000,00	60 680 835,00	24 905 659,00
	Nombre d'hectare de cannes plantées	8 500,00	5 952	4 485,68
	Superficie mise en culture sous abris ou en diversification (ha)	100,00	15,48	6,30
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2 500,00	1 225	419,47
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires (m3)	90 000,00	36 800,00	0
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	2000,00	966	0
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	350	150	28

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La programmation est très satisfaisante et le délai parfois important avec les déclarations de dépenses s'explique par le fait que ces dispositifs (hors « plantation de canne ») sont préfinancés.

Les objectifs devraient être atteints à la clôture.



2.4.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,035	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	2,536	62,85%	5
FEADER programmé en 2011	0,750	18,59%	2
FEADER total déclaré à fin 2011	0,968	24,00%	-
FEADER déclaré en 2011	0,968	24,00%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt (production de bois à des fins économiques) et à optimiser la mobilisation de ressources bois

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 122.1 sur la valorisation économique des espaces naturels et forestiers, 2 dossiers ont été agréés en 2011 :

- ✓ Interventions sylvicoles en forêts départementales et départemento-domaniales
- ✓ Valorisation économique en forêt domaniale - Programme de travaux 2011 (ONF)

S'agissant du dispositif 122.2 sur l'exploitation forestière celui-ci n'a pas été mobilisé.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
122	Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide	4	0	0
	Volume des investissements (€)	8 400 000,00	4 226 520,26	0
	Nombre d'hectares traités	3 500	2 873,28	0
	Volume de bois d'œuvre produit (m ³)	70 000,00	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Si cette mesure a connu en démarrage tardif le taux de programmation est encourageant en matière de valorisation économique des espaces naturels et forestiers.



2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	34,032	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	11,891	34,94%	42
FEADER programmé en 2011	5,362	15,76%	9
FEADER total déclaré à fin 2011	5,497	16,15%	-
FEADER déclaré en 2011	1,802	5,30%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets :

- ✓ Visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I issus majoritairement sur l'île de la Réunion ;
- ✓ Incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestière par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 123.1, portant sur l'évolution de l'outil agro-industriel - 8 dossiers ont été programmés :

- ✓ **SAS Sucrière de la Réunion** - Investissements industriels de modernisation et d'amélioration de la sucrerie du GOL ;
- ✓ **SAS SUCRINVEST 2011** –
 - Station de traitement des eaux de process ;
 - Investissement pour des gains de productivité ;
- ✓ **URCOOPA** - Evolution de l'outil agro industriel – modernisation ;
- ✓ **SICA VIANDE PAYS** - Equipement de travail des viandes pour améliorer la valorisation des viandes bovine et porcine produites à la Réunion ;
- ✓ **Coopératives d'ovoproduits "OVOCOOP"** - Modernisation de l'outil agro-industriel ;
- ✓ **CILAM PLF** - ligne d'encaissement et palettisation robotisée ;
- ✓ **SAS COUVINVEST 2011** - Construction d'un couvoir à poussins ;
- ✓ **SAS PROVAL** - Extension du stockage.

S'agissant du dispositif 123.2, sur les aides aux entreprises sylvicoles celui-ci n'a pas été mobilisé en 2011. Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retards liés à l'obtention des agréments fiscaux et au plafonnement du cumul des aides publiques par les autorités nationales à 50% au cours des premières années du programme.



Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
123	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	70	42	27
	Volume total des investissements (€)	108 000 000,00	89 041 250,39	27 131 882,89

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation ainsi que les montants déclarés à la Commission sont en adéquation avec les objectifs fixés sur la durée du programme.

L'impact de ces investissements dans le domaine des IAA en matière d'emploi est intéressant avec une quarantaine d'emplois nouveaux d'ores et déjà prévus.



2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,792	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	-	-	0
FEADER programmé en 2011	-	-	0
FEADER total déclaré à fin 2011	-	-	-
FEADER déclaré en 2011	-	-	-

Objectifs :

Favoriser et soutenir les coopérations en vue de mettre au point et de diffuser des produits nouveaux, des procédés et technologies innovants pour trouver de nouveaux marchés et débouchés aux productions agricoles dans le domaine de la valorisation énergétique et/ou de la biodiversité.

Cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours n'a pas été mobilisée en 2011.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
124	Nombre d'initiative de coopération bénéficiant d'un soutien	5	0	0
	Volume total des investissements (€)	4 820 000,00	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



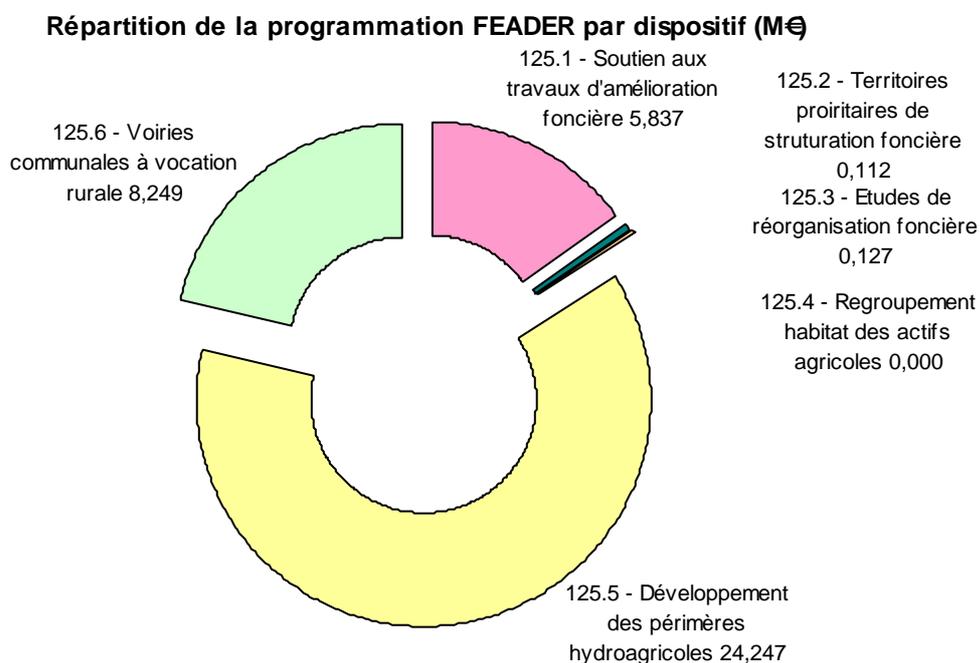
2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	105,730	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	38,572	36,48%	850
FEADER programmé en 2011	2,112	2,00%	18
FEADER total déclaré à fin 2011	7,825	7,40%	-
FEADER déclaré en 2011	3,898	3,69%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ✓ De l'amenée d'eau(en liaison notamment avec le Grand Projet d'Irrigation du littoral Ouest) ;
- ✓ De la lutte contre le mitage agricole ;
- ✓ De l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole ;
- ✓ Du désenclavement des exploitations agricoles.





Les éléments de programmation pour l'année civile 2011

13 dossiers ont été encouragés :

S'agissant du dispositif 125.1 – Soutien aux travaux d'amélioration foncière : il n'a pas été mobilisé en 2011 ;

S'agissant du dispositif 125.2 – Territoires prioritaires de structuration foncière portés par la SAFER : il n'a pas été mobilisé en 2011 :

S'agissant du dispositif 125.3 – Etudes de réorganisation foncière n'a pas été mobilisé en 2011 :

S'agissant du dispositif 125.4 – Regroupement de l'habitat des actifs agricoles aucune opération n'a été programmée à ce jour. En effet, les difficultés rencontrées sur la période 2000-2006 où des parcelles n'ont pu être vendues ont entraîné un déficit dans l'équilibre financier de certaines opérations. Le cadre visant exclusivement les seuls agriculteurs, en excluant les autres ruraux, renforce également le niveau d'exigence dans le montage des dossiers.

S'agissant du dispositif 125.5 – Développement des périmètres agricoles, 4 dossiers ont été programmés :

- ✓ Etude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau et l'extension de périmètres irrigués sud
- ✓ Extension de la filtration de mon Repos
- ✓ Etude de définition pour l'interconnexion des réseaux hydro-agricoles du littoral ouest et du bras de Cilaos
- ✓ Etude de faisabilité pour la mobilisation des ressources en eau et programme énergétique des versants Est et Nord de l'Ile.

S'agissant du dispositif 125.6 – 14 dossiers de voiries communales à vocation rurale ont été encouragés par l'UE :

- ✓ Commune de l'Entre-Deux - Modernisation de chemin Grand Fond Extérieur (Etude et travaux)
- ✓ Commune de Saint-Joseph
 - Modernisation de 7 chemins secteur centre (Etude)
 - Modernisation de 4 chemins secteur est (Etudes)
 - Modernisation de 3 chemins secteur Ouest (Etudes)
- ✓ Commune de Saint-Leu - Modernisation chemin Vaudeville - tranches conditionnelles 1 et 2
- ✓ Commune de Saint-Paul
 - Modernisation chemin FURCY/DUVERNAY (Etude)
 - Modernisation du chemin KALMOD (Etude)
 - Modernisation chemin Bras mort (Etude)
 - Modernisation chemin Summer n°3 (Etude)
 - Modernisation du Chemin GONNEAU (Etude)
 - Modernisation chemin Fourragère (Etude)



- Modernisation du chemin DIDIER (Etude)
- Modernisation du chemin Rogobert LARDAL (Etude)
- Modernisation du chemin Citerne BAREL (Etude)

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
125	Nombre d'actions soutenues	95	55	12
	Volume total des investissements (€)	148 800 000,00	67 090 725,55	2 517 161,58
	Nombre de lotissements agricoles créés	2	0	0
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	2 500	797	0
	Nombre de territoire d'amélioration foncière	10	4	1
	Linéaire de canalisation posée (km)	30	13,60	0,00
	Nombre d'hectares travaillés	20 000,00	108,00	0,00
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300,00	2 197,00	242,80
	Linéaire de voirie publique créé (km)	60	37,39	7,14
	Accroissement de la surface irriguée (ha)	15 000,00	0,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour cette mesure qui n'a réellement débuté qu'en 2009 l'avancement est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.

A terme les objectifs devraient être atteints. En effet, au-delà du dispositif 125.1 qui est préfinancé les investissements des autres mesures sont concentrés sur 2012 et 2013 les études touchant à leur fin.



2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,039	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	-	-	0
FEADER programmé en 2011	-	-	0
FEADER total déclaré à fin 2011	-	-	-
FEADER déclaré en 2011	-	-	-

Objectifs :

Cette mesure a pour objectif de favoriser la mise en œuvre à La Réunion d'une mesure relative à la santé des animaux et par conséquent favorable à la qualité des productions animales concernées.

Cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours n'a pas été mobilisée en 2011.

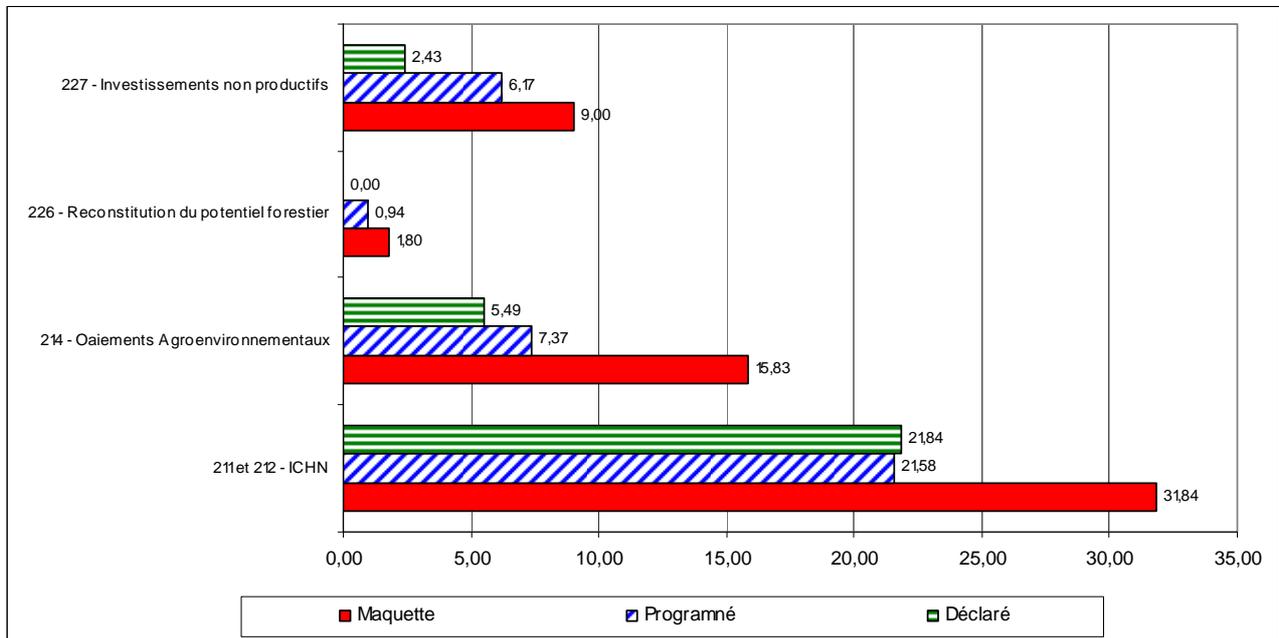
Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
131	Nombre de bénéficiaires	1 400	0	0
	Nombre d'animaux identifiés	52 000	0	0
	Volume total des investissements (€)	82 000	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural



Sur les volets I.C.H.N. et M.A.E. les taux de programmation et de certification sont plus que satisfaisant.

Quant aux mesures forestières les taux de programmation sont corrects, seuls les paiements sont décalés dans le temps compte tenu de la nature même des opérations.



2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres¹.

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	31,842	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	21,584	67,78%	6 329
FEADER programmé en 2011	4,650	14,60%	3 200
FEADER total déclaré à fin 2011	21,836	68,57%	-
FEADER déclaré en 2011	4,617	14,50%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Pour 2011 c'est 3 200 dossiers qui ont été programmés pour une surface totale de 28 000 ha. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1 au regard du taux de réalisation.

Année	Nb d'aides versées	Superficie totale (ha)
2007	3 124	26 869,94
2008	3 142	27 435,87
2009	2 904	25 683,52
2010	3 102	23 327,31
2011	3 006	26 423,66
2012		
2013		
Total	15 278	129 740,30

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
211	Nombre d'exploitations aidées	26 600	17 828	15 278
212	Terres agricoles aidées (ha)	213 500,00	134 500,00	129 740,30

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Les taux de programmation et de certification sont très satisfaisants. Les indicateurs de réalisation montrent que les objectifs devraient être atteints.

¹ Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications pour chacun de ces dispositifs.



2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	15,829	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	7,372	46,57%	720
FEADER programmé en 2011	0,497	3,14%	64
FEADER total déclaré à fin 2011	5,489	34,67%	-
FEADER déclaré en 2011	1,005	6,35%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement ;
- ✓ Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique ;
- ✓ Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du programme 2011 : 71 exploitations sont concernées pour 406,32 ha sous contrat.

Les dispositifs mobilisés sont les suivants :

- ✓ Au niveau des dispositifs « système » :
 - Mesure Herbagère Agro-environnementale (MHAE) : 98,32 ha engagés correspondant à 4 exploitations ;
 - Mesure Canière Agro-environnementale (MCAE) : 134,12 ha engagés correspondant à 20 exploitations ;
 - Mesure Agro-environnementale Plastique (MAE Plast) : 96,45 ha engagés correspondant à 11 exploitations ;
 - Maintien en Agriculture Biologique (MAB) : 2,43 ha engagés correspondant à 2 exploitations ;
 - Mesure Agro-environnementale apicole (MAE Apicole) relevant du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC : 1 065 ruches concernées correspondant à 14 exploitations ;
- ✓ Au niveau des dispositifs territorialisés (MAET) :
 - 55,00 ha engagés pour 14 MAET "Canne" ;
 - 4 130 ml correspondant à 1 MAET "Haie" ;



- 20 ha correspondant à 5 MAE "Arbo".

S'agissant des engagements antérieurs, 396 exploitations sont concernées pour 6 545,9 ha.

Dossiers contractualisés par dispositif sur la période 2007-2013

Mesure	Nb de contrats	Surfaces concernées (ha)
Mesure Herbagère Agroenvironnementale	74	9 030,16
Conversion à l'Agriculture Biologique	4	24,38
Maintien de l'Agriculture Biologique	3	29,57
Mesure AgroEnvironnementale PLAST	62	0,00
Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée	271	4 514,35
Mesure Cannière AgroEnvironnementale	230	3 201,71
	644	16 800,17
Mesure AgroEnvironnementale apicole (ruches)	22	4 909
Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée (haies) (ml)	2	5 366,00
	668	

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
214	Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées ²	1 000	493	432
	Surface totale sous paiements agroenvironnementaux (ha) ⁵	21 300,00	17 725,13	12 558,29
	Nombre total de contrats	1 580	748	668
	Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation et de certification est très satisfaisant et les indicateurs de réalisation sont globalement très en avance compte tenu notamment de la reprise des stocks 2000-2006.

La mise en place de nouveaux dispositifs suite à la révision à mi-parcours permet un début relance de cette mesure qui sera à confirmer sur 2012.

² Les valeurs affichées comprennent également le stock 2000-2006.



2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,800	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,937	52,05%	4
FEADER programmé en 2011	0,157	8,72%	2
FEADER total déclaré à fin 2011	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2011	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PDFCI). L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Par ailleurs, les massifs forestiers des hauts sous le vent de La Réunion ont été touchés, en 2010 et en 2011, par de graves incendies qui ont détruit plus de 3 600 ha. Les mesures 123.2, 226.1 et 227.1 seront renforcées afin de traiter les incidences de ces incendies et prendre les mesures de prévention nécessaires.

Cette mesure a été mobilisée en 2011 sur 2 dossiers :

- ✓ ONF - Programme DFCI 2012
- ✓ ONF - Mise en place d'un réseau de surveillance des seuils de risque et installation de panneau d'information

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
226	Nombre d'actions de prévention et de reconstitutions	12	10	0
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant et les objectifs devraient être atteints.



2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	9,000	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	6,175	68,61%	7
FEADER programmé en 2011	1,516	16,84%	2
FEADER total déclaré à fin 2011	2,426	26,96%	-
FEADER déclaré en 2011	2,426	26,96%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- ✓ La maintenance et la restauration des écosystèmes naturels ;
- ✓ Le maintien des sols ;
- ✓ La protection des ressources en eau.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les premiers travaux ont été pris en charge par le FEOGA.

Pour cet exercice 2 nouveaux dossiers ont été programmés :

- ✓ ONF - Programme 2011 de Valorisation forestière écologique des forêts domaniales
- ✓ Département de la Réunion - Programme 2011 d'interventions écologiques en forêts départementales et départemento-domainiales
- ✓

Indicateurs liés à la mesure

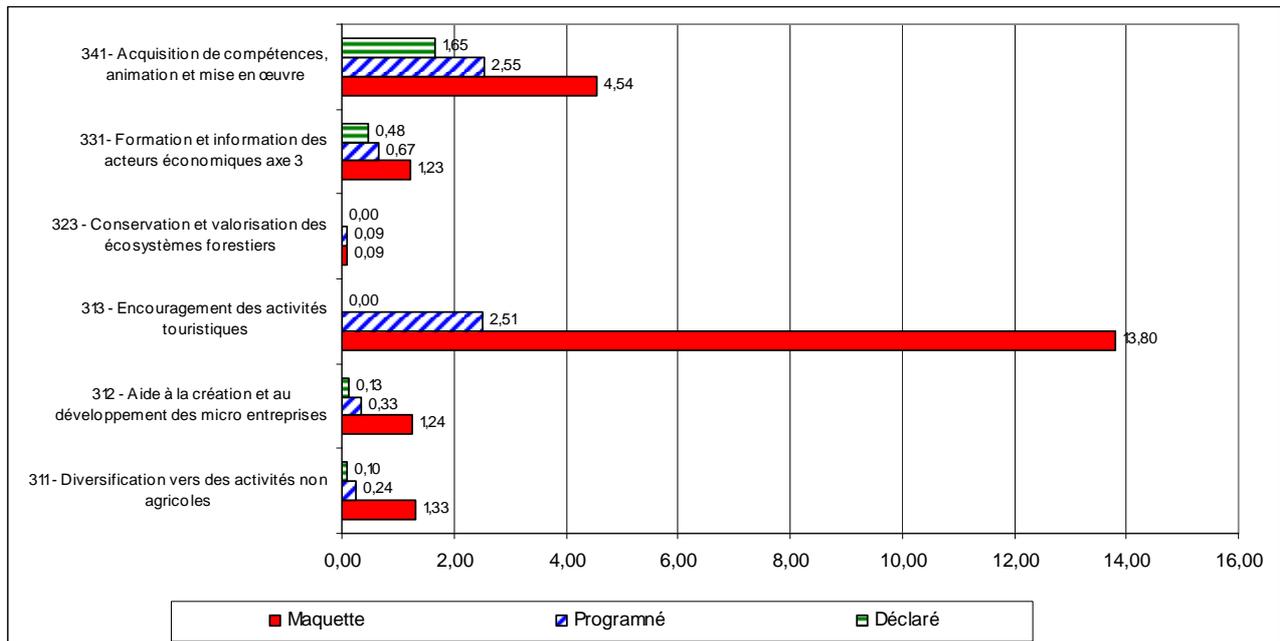
Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
227	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	10	0	0
	Volume des investissements (€)	10 000 000,00	8 232 945,45	0,00
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation) (ha)	4 000,00	3 239,54	0,00
	Surface traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions (ha)	2 000,00	1 341,73	0,00
	Régénération de parcelles (ha)	1 500,00	1 028,91	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant et les objectifs devraient être atteints.



2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale



Le retard pris depuis le début du programme se comble progressivement en terme de programmation notamment dans le domaine touristique.



2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,330	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,237	17,79%	6
FEADER programmé en 2011	0,126	9,44%	2
FEADER total déclaré à fin 2011	0,096	7,19%	-
FEADER déclaré en 2011	0,029	2,15%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

En 2011, 2 nouveaux dossiers ont été soutenus pour la création d'une ferme auberge et de 2 gîtes labélisés "Gîtes de France".

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.2011
311	Nombre de bénéficiaires	30	6	4
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	981 484,18	357 124,32

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

La modification de certains critères d'intervention de cette mesure introduits dans la révision à mi-parcours du PDRR va permettre une meilleure utilisation de cette mesure en suscitant l'émergence de nouveaux projets.



2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,240	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,333	26,84%	11
FEADER programmé en 2010	0,177	14,26%	5
FEADER total déclaré à fin 2010	0,126	10,16%	-
FEADER déclaré en 2010	0,098	7,87%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Pour cet exercice, 5 dossiers ont été programmés :

- ✓ Création de 2 chambres d'hôtes et d'une table d'hôte labellisées "Gîte de France"
- ✓ Création de 3 chambres d'hôtes et d'une table d'hôte labellisées "Gite de France"
- ✓ Création de 3 chambres d'hôtes et d'une table d'hôte labellisées "Gite de France"
- ✓ Création de 3 chambres d'hôtes et d'une table d'hôte labellisées "Gite de France"
- ✓ Création de 2 chambres d'hôtes et d'une table d'hôte labellisées "Gite de France"

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
312	Nombre de bénéficiaires	27	11	6
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	1 713 301,07	588 087,84

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

La modification de certains critères de cette mesure introduits dans la révision à mi-parcours du PDRR va permettre une meilleure utilisation des crédits FEADER par l'émergence de nouveaux projets afin d'accroître la capacité d'hébergement en milieu rural.



2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques,

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	13,797	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	2,511	18,20%	20
FEADER programmé en 2011	0,991	7,18%	11
FEADER total déclaré à fin 2011	0,004	0,03%	-
FEADER déclaré en 2011	0,004	0,03%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée ;
- ✓ Valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes ;
- ✓ Poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 313.1 - Soutien à l'opération Village Créole, il a été mobilisé à 9 reprises en 2011, pour des travaux d'aménagement et de créolisation d'infrastructures touristiques.

- ✓ LA DILIGENCE - Amélioration du système de la cheminée, mise en place d'un service de grillade et création d'un deck
- ✓ L'ECHAPÉE BELLE - Etanchéité et isolation thermique du bâtiment abritant 4 chambres d'hôtes
- ✓ ODIS/Domaine des fougères - Rénovation totale des espaces extérieurs et circulation communes
- ✓ MODESO-VACANCES/Résidence des Lataniers - Amélioration des prestations et des services
- ✓ SARL Villa Mascarine - Qualité 2011
- ✓ SARL VGB DIFFUSIONS - Aménagement d'un atelier d'animations dans le domaine des huiles essentielles et du bien être
- ✓ SARL Hôtel le Stilaosa - Rénovation légère des chambres
- ✓ Restaurant le PINPIN - Travaux d'embellissement et d'aménagement de l'espace restauration
- ✓ Relais de l'Ouest/relais du Maïdo - Amélioration de l'accueil et valorisation patrimoniale



S'agissant du dispositif 313.2 – Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers il a été mobilisé à 2 reprises en 2011.

- ✓ Département de la Réunion - Aménagement touristiques en milieux naturels et forestiers Volet 1
- ✓ Département de la Réunion - Aménagement touristiques en milieux naturels et forestiers 2011 Volet 1 (Travaux)

S'agissant du dispositif 313.3 - Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier, celui-ci n'a pas été mobilisé en 2011 et les premiers dossiers seront examinés en 2012.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
313	Nouvelles structures touristiques aidées	70	20	2
	Volume total des investissements (€)	7 000 000,00	2 516 619,77	3 332,95
	Linéaires de randonnées traités (km)	30,00	0,00	0,00
	Linéaire de voirie créé ou améliorée (km)	65,00	122,95	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées.

Les investissements lourds prévus au titre de cette mesure seront programmés en 2012 notamment au titre du dispositif 313.3.



2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,089	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,089	100,00%	1
FEADER programmé en 2011	0,089	100,00%	1
FEADER total déclaré à fin 2011	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2011	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Favoriser la découverte de la végétation naturelle semi-xérophile de la Réunion et l'éducation à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement à travers la création d'aménagement où le public pourra découvrir les différents types de milieux et leur cortège floristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

1 opération a été programmée en 2011 destinée au CIRAD pour un Projet d'arboretum sur les écosystèmes forestiers semi-xérophiles, plantes médicinales et espèces de valeur agricole de la Réunion.

Indicateurs liés à la mesure 323

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
323	Nombre actions soutenues en matière de patrimoine rural	1	1	0
	Volume total des investissements	100 000,00	90 000,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Cette mesure ayant été introduite dans la cadre du bilan de santé de la PAC en 2010 la programmation a été faite 2011.



2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,233	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,671	54,45%	2
FEADER programmé en 2011	0,216	17,56%	1
FEADER total déclaré à fin 2011	0,480	38,92%	-
FEADER déclaré en 2011	0,239	19,39%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Pour cette année, un 3^{ième} dossier, porté par l'Association de Développement Rural Réunion, a été agréé portant sur le programme d'action du pôle de formation et d'information des hauts avec pour objectif :

- ✓ De développer des actions de communication et de valorisation des projets et des actions dans les hauts ;
- ✓ De concevoir, organiser et mettre en œuvre des actions en appui au réseau des animateurs territoriaux, des agents de développement et des acteurs locaux intervenant dans les hauts.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
331	Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	200	135	45
	Nombre de jours de formation réalisés par participants	112	60,5	20

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, les objectifs quant à eux demeurent inchangés.



2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,536	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	2,551	56,24%	10
FEADER programmé en 2011	0,736	16,22%	4
FEADER total déclaré à fin 2011	1,649	36,35%	-
FEADER déclaré en 2011	0,697	15,36%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir :

- ✓ Les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- ✓ Les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- ✓ Les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 341.1 sur l'animation territoriale des hauts, 1 dossier porté par l'Association de Développement Rural Réunion a été programmé pour le financement du dispositif d'animation territoriale des zones géographiques du PDHR 2010. Il a pour objectif de l'accompagnement des projets sur le territoire des hauts et de contribuer activement aux stratégies de développement local.

S'agissant du dispositif 341.2 sur la conduite de l'opération village créole 1 dossier porté par l'île de la Réunion Tourisme a été agréé portant sur le programme 2011 « villages créoles » et 1 dossier pour l'association ESTAYON pour la valorisation du géranium.

S'agissant du dispositif 341.3 sur les études pour la définition des chartes de développement agricole, 1 second dossier a été validé pour la Commune de la Petite-Ile.

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
341	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300	860	266
	Nombre de participants aux actions	15	39	12
	Nombre de partenariats public-privés soutenus	2,00	2	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009 le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.4. Axe 4 : LEADER

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de l'ASP, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- ✓ par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- ✓ par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2008 2 GAL :

- ✓ le GAL « **mi-pentes** » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité » et porté par l'Association de Développement Rural de la Réunion. L'AD2R créée en 6 juin 2007 a pour objet de contribuer au développement des territoires de la réunion par la promotion des habitants comme acteur de leur propre développement sur le plan économique, social, environnemental et culturel.
- ✓ le GAL « **Cirques, Plaines et Volcans** » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation » porté par la Maison de la Montagne et de la Mer. La MMM a vu le jour le 5 juillet 2006, sur les bases de l'association Maison de la Montagne créée en 1989, avec pour objectif le développement durable de l'île en favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs.

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur ASP et l'autorité de gestion.

Lors du Comité Local de Suivi du 7 mai 2009, 8 cadres d'intervention ont été approuvés, définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce programme LEADER articulé autour de 2 grandes thématiques que sont la compétitivité à travers la mesure 411 et la qualité de la vie à travers la mesure 413.

Les conventions ont été signées le 29 juin 2009.

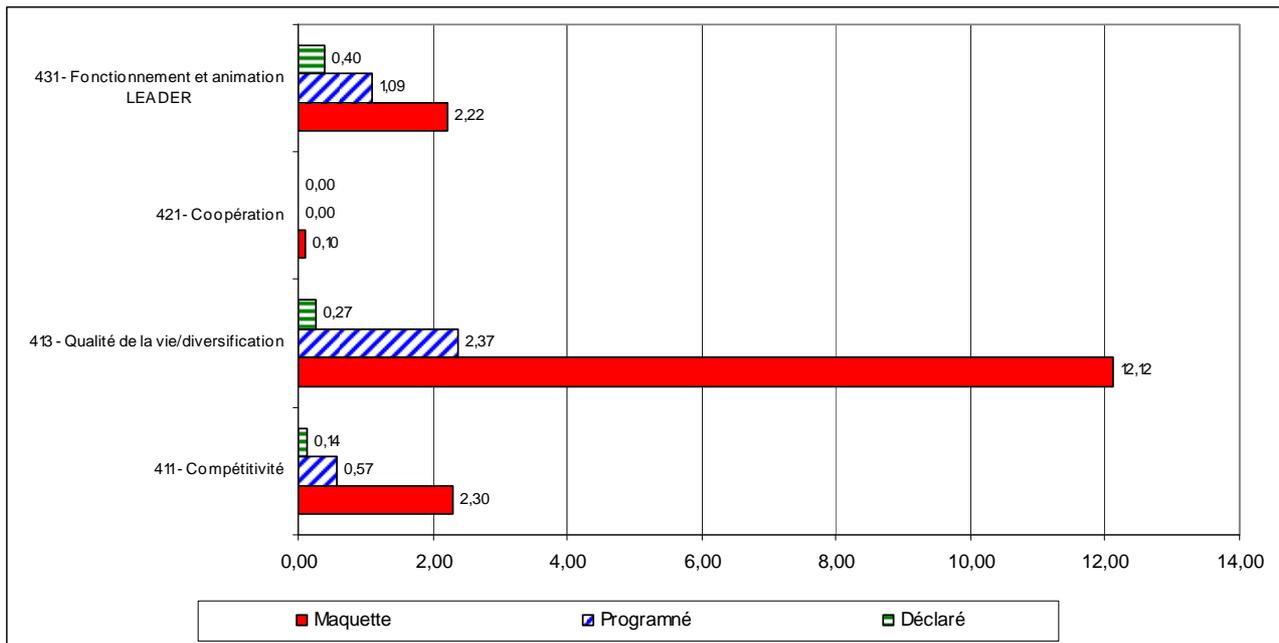
Une formation des équipes en charge de LEADER sur l'environnement des programmes européens a été réalisée en novembre 2009.

En 2011, 6 Comités de Programmation se sont tenus et la programmation porte sur 33 dossiers répartis ainsi entre les GAL : 17 pour le GAL Mi-Pentes et 16 pour le GAL Cirques Plaines Volcan.

On compte 43 Comités Techniques Locaux réalisés avec un taux de présence moyen, des membres des CTL aux différents comités, de l'ordre 64% ce qui est encourageant pour la bonne mise en œuvre de ce programme.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011



Le tableau ci-après présente la répartition des projets depuis 2009 par GAL et par typologie.

Dispositifs	GAL "mi-pente"		GAL "Cirque Plaine Volcan"	
	Nb de projets	Montant subventions	Nb de projets	Montant subventions
411.11	12	424 260,50	15	424 076,43
411.12	0	0,00	1	52 902,98
413.1	4	224 435,48	1	6 404,42
413.2	18	429 466,29	13	284 247,87
411.3	3	567 716,53	8	954 495,04
411.4	5	764 150,48	2	48 360,00
413.5	8	136 709,03	4	75 646,78
413.6	6	111 236,59	12	147 805,71
Total	56	2 657 974,90	56	1 993 939,230



2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,297	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,567	24,68%	28
FEADER programmé en 2011	0,133	5,80%	6
FEADER total déclaré à fin 2011	0,143	6,22%	-
FEADER déclaré en 2011	0,110	4,79%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir la diversification et la valorisation des atouts des territoires des hauts à travers les volets économique et aménagement de terroirs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 411.11 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – atelier économique, 6 nouveaux dossiers ont été agréés :

S'agissant du dispositif 411.12 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – Aménagement de terroirs, il n'a pas été mobilisé en 2011.

D'une manière plus générale cette mesure finance des projets : Atelier de préparation et de conditionnement, Accompagnement des associations d'agriculteurs, voyage, promotion, équipements, bâtiments, tuerie de volailles, lapins ; Serres et ombrières, vigne et matériel de vinification, transformation de produits.



2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	12,123	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	2,368	19,53%	58
FEADER programmé en 2011	0,781	6,44%	47
FEADER total déclaré à fin 2011	0,270	2,23%	-
FEADER déclaré en 2011	0,171	1,41%	-

Objectifs :

Cette mesure permet

- ✓ De soutenir la diversification et la valorisation des hauts sur un plan agrotouristique ;
- ✓ De soutenir le développement économique de la zone des hauts ;
- ✓ De développer l'hébergement public de montagne ;
- ✓ De favoriser l'aménagement et la mise en place de petits équipements touristiques dans les hauts ;
- ✓ De consolider le tissu associatif comme acteur de la cohésion sociale ;
- ✓ De soutenir les initiatives de valorisation du patrimoine et la production artistique dans les hauts.
- ✓

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

S'agissant du dispositif 413.1 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts - Volet agrotouristique, 2 dossiers de ce dispositif ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.2 portant sur le soutien au développement économique dans la zone des hauts, 11 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.3 sur les hébergements publics de montagne il n' a pas été mobilisé en 2011.

S'agissant du dispositif 413.4 sur les aménagements et les petits équipements touristiques dans les hauts, les 4 dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.5 sur la consolidation et la promotion du tissu associatif existant en tant qu'opérateur de la cohésion sociale des territoires des Hauts, 3 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.6 portant sur le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique dans les hauts, 7 nouveaux dossiers ont reçu le soutien des fonds communautaires.



Indicateurs de réalisation :

Dispositif	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.2011	Réalisé au 31.12.2011
41	Nombre de GAL	-	2	2
	Superficie totale de la zone couverte par la Gal (km²)	-	188 400	188 400
	Nombre total de projets financés *	646	112	12
	Dont nombre de projets qualité *	33	-	-
	Dont nombre de projets collectifs*	10	21	2
	Dont nombre de projets d'investissement Privé*	30	50	9
	Dont nombre de projets d'investissement collectif*	120	20	1

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

* indicateurs « à définir » dans le PDRR en cours de consolidation

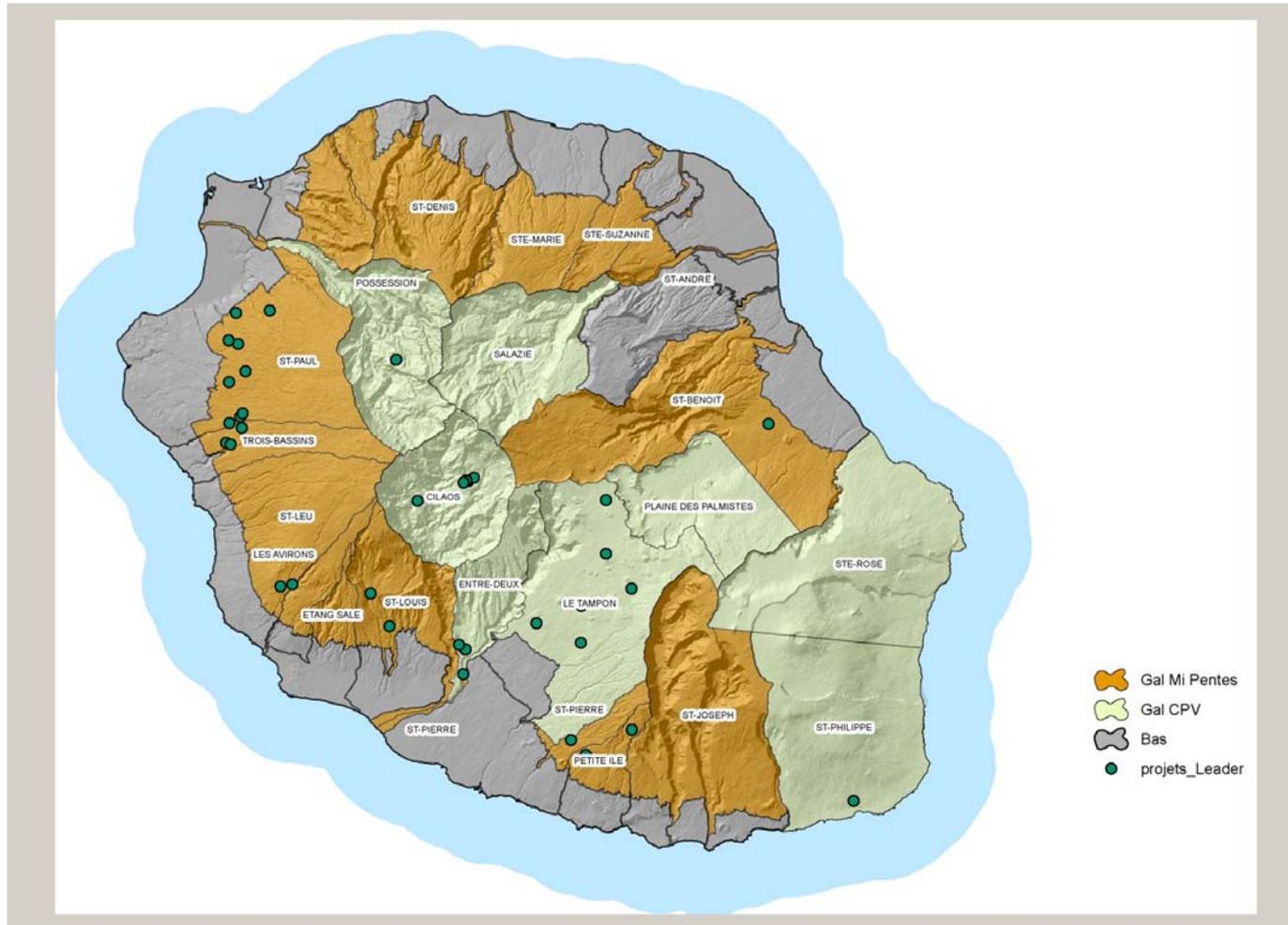
Après une mise en route difficile compte tenu du mode de désignation des GAL, ce programme est entré dans un rythme de programmation et certification intéressant en 2009 et en 2010.

On constate en 2011 un net ralentissement de la programmation avec un nombre de dossiers 2 fois moins important qu'en 2010.

Les mesures prises suite à l'évaluation à mi parcours de 2001 devrait permettre une relance du dispositif à partir de début 2012



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011





2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,100	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2011	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré à fin 2011	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2011	0,000	0,00%	-

Objectifs :

La coopération au titre du programme LEADER, qu'elle soit transnationale ou interterritoriale, doit permettre une ouverture et des échanges d'expérience très précieux ; elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation et peut permettre de mener à bien certains projets, comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

Ce dispositif n'a pas été mobilisé depuis le début du programme

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.11	Réalisé au 31.12.11
421	Nombre de dossiers financés	1	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure n'a pas débuté mais le cadre d'intervention est finalisé et devrait être agréé par le Comité Local de Suivi au second semestre 2011.



2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,218	-	-
FEADER total programmé à fin 2011	1,094	49,34%	8
FEADER programmé en 2011	0,419	18,89%	4
FEADER total déclaré à fin 2011	0,398	17,95%	-
FEADER déclaré en 2011	0,282	12,72%	-

Objectifs :

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales requièrent un travail d'ingénierie et d'animation qui doit être soutenu.

Cette mesure est réservée aux dépenses supportées par les GAL en termes d'animation et de fonctionnement, à savoir :

- ✓ Les coûts de fonctionnement, y compris les dépenses de gestion ;
- ✓ Les études et évaluations menées sur le territoire ;
- ✓ Les actions d'information sur la stratégie de développement local ;
- ✓ La formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local ;
- ✓ Les actions d'animation et la formation des animateurs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2011 :

2 opérations ont été programmées au cours de cette année pour assurer le financement du fonctionnement des 2 GAL.

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant et au 31.12.2011 les opérations n'étant pas encore soldées ce qui explique l'absence de disponibilité des indicateurs de réalisations



3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2011 ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- ✓ le premier réalisé fin avril 2011 pour un montant 5 487 284,32 € de dépenses publiques dont 3 362 844,14 € de FEADER ;
- ✓ le second, réalisé fin juillet 2011 pour un montant de 9 902 568,26 € de dépenses publiques dont 6 493 653,50 € de FEADER ;
- ✓ le troisième, réalisé fin octobre 2011 pour un montant de 16 733 903,23 € de dépenses publiques dont 10 766 123,56 € de FEADER ;
- ✓ le quatrième, réalisé fin Décembre 2011 pour un montant de 11 592 244,71 € de dépenses publiques dont 7 287 421,23 € de FEADER.

Au total en 2011, 43 716 000,52 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 27 910 042,43 € de FEADER.

Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par l'ASP au 31.12.11 et déclaré à la Commission
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	16,62 %	2,88 %
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	15,04 %	8,58 %
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	20,12 %	46,25 %
La formation des actifs agricoles	0,13 %	0,00 %
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	31,74 %	14,16 %
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	16,35 %	28,13 %

On constate que les paiements sont aujourd'hui plus homogènes et commencent à se répartir dans toutes les typologies d'action. D'une manière générale, les investissements sont un peu plus longs à réaliser.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2011

Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Mesure / Axe	Paiements annuels - Année 2011	Paiements cumulés 2007 à 2011	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	12 397 239,79 0,00	34 630 988,58 0,00	20 796 404,11 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	877 845,85 0,00	2 370 453,99 0,00	1 422 272,34 0,00
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	558 362,30 339 277,92	3 106 320,05 2 763 461,17	1 863 779,50 1 658 062,24
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	147 023,03 0,00	178 584,54 0,00	107 150,03 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	4 821 876,27 0,00	10 850 886,87 0,00	6 705 369,80 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 613 854,96 0,00	1 613 854,96 0,00	968 312,97 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	3 003 313,27 0,00	9 161 944,42 0,00	5 497 166,80 0,00
Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	6 496 153,63 0,00	13 041 272,10 0,00	7 824 763,24 0,00
Mesure 131 - Respect des normes fondées sur la législation communautaire <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 1	29 915 669,10	74 954 305,51	45 185 218,79
Mesure 211 212 - paiements destinés aux agriculteurs qui visent à compenser les handicaps naturels <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	6 154 991,41 0,00	29 113 501,04 184 203,57	21 835 633,37 138 152,49
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 328 618,21 43 540,65	7 306 649,74 4 957 558,94	5 488 576,81 3 718 159,33
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	3 235 069,96 0,00	3 235 069,96 0,00	2 426 302,47 0,00
Total Axe 2	10 718 679,58	39 655 220,74	29 750 512,65
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	47 637,18 0,00	159 474,06 0,00	95 684,44 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	162 553,50 0,00	209 919,71 0,00	125 951,83 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	6 848,80 0,00	6 848,80 0,00	4 109,28 0,00
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	398 368,85 0,00	756 119,56 0,00	453 671,73 0,00
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 161 441,49 0,00	2 600 093,01 0,00	1 560 055,80 0,00
Total Axe 3	1 776 849,82	3 732 455,14	2 239 473,07
Mesure 411 - compétitivité <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	166 694,98 0,00	430 247,37 0,00	258 148,39 0,00
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	284 210,57 0,00	450 568,60 0,00	270 341,10 0,00
Mesure 421 - coopération <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	470 232,29 0,00	663 548,66 0,00	398 129,18 0,00
Total Axe 4	921 137,84	1 544 364,63	926 618,67
Total assistance technique <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	135 045,38 0,00	306 240,80 0,00	183 744,47 0,00
Total Axe 5	135 045,38	306 240,80	
Total général <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	43 467 381,72 382 818,57	120 192 586,82 7 905 223,68	78 285 567,65 5 514 374,06



Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007 à 2010	Déclarations 2011
Montant cumulé FEADER demandé		39 314 915,96 €	31 683 230,37 €
Montant réel demandé		39 314 915,96 €	31 683 230,37 €
Montant FEADER Payé par Bruxelles	22 337 000,00 €	40 026 724,81 €	30 958 030,37 €

Total reçu au 31.12.2011	93 321 755,18 €
Total reçu hors avance au 31.12.2011	70 984 755,18 €
Total versé aux bénéficiaires au 31.12.11	70 998 146,33 €



4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007

Pour mémoire l'autorité de gestion avait attiré l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs. En effet, les tableaux de suivi ont été examinés a posteriori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, l'autorité de gestion a rappelé :

- ✓ L'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi ;
- ✓ Que des imprécisions demeuraient quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.
- ✓ Qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008.
- ✓

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008.

En 2008,

Les réalisations effectives restaient peu significatives même si la programmation avait effectivement démarré.

Il convient de préciser que les tableaux de suivi des indicateurs de réalisation n'ont été renseignés que pour les mesures nationales (211, 212, 113 et 214). De plus, le choix a été fait de ne renseigner les indicateurs que pour les dossiers effectivement clôturés.



En 2009

Un travail de fond a été entamé par l'autorité de gestion sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau de des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS. Toutefois, le niveau de précision demandé dans certains tableaux de la Commission nécessite un lourd travail de consolidation, les dossiers n'étant pas nécessairement instruits et leur saisie paramétrée pour en permettre une extraction facile et fiable, notamment pour les raisons évoquées ci-dessus.

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis. En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation pluri fonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- ✓ L'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- ✓ Les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- ✓ Les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- ✓ Les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- ✓ Les ressources humaines et financières à allouer à la mise en œuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création du Comité Local d'évaluation, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée, d'une part, et du PDRR FEADER 2007-2013 de la Réunion, d'autre part, conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

En 2010

Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours des programmes 2007-2013 piloté par le partenariat local, une évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée pluri fonds et de chaque programme européen a été conduite en 2010 et ses résultats ont fait l'objet d'une restitution lors du Comité National de Suivi de Novembre 2010.



Pour le Programme de Développement Rural de la Réunion, conformément aux dispositions de l'article 86 du règlement (CE) 1698/2005, le rapport final de l'évaluation à mi-parcours a été transmis à la Commission le 16 décembre 2010.

Cette analyse des facteurs qui ont influencé l'avancement de la mise en œuvre des différentes mesures au cours de cette première partie de mise en œuvre du programme a permis de formuler plusieurs recommandations qui seront prises en compte de la manière suivante dans les propositions de révision à mi-parcours du PDRR Réunion début 2011.

- ✓ Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et la mesure de coopération leader : A ce jour, 96% cadres d'intervention ont été validés (65 sur 68). Tous les cadres portant sur les mesures sylvicoles ont été agréés, le cadre de la coopération leader est quant à lui finalisé.
- ✓ **Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique** : La gestion et le suivi des indicateurs ayant très largement été intégrés dans l'outil de gestion OSIRIS lors de la phase de conception et de développement des cadres d'intervention, seules les procédures de saisie des données restaient à mettre en place ce qui a été fait au dernier trimestre 2010.
- ✓ **Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivis dans OSIRIS) et les montants programmés (suivis par l'AGILE)** : Cet exercice de recollement, débuté en décembre 2010 entre l'AGILE (Cellule Europe de l'Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (Organisme Payeur), a été conclu début 2011. Aujourd'hui, les seuls écarts résiduels sont liés à la programmation en début d'année des enveloppes prévisionnelles allouées à chaque régime d'aide et dont les montants financiers ne sont réajustés qu'en fin d'exercice.
- ✓ **Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité** : les orientations de la révision à mi-parcours approuvées par le CNS visent bien à renforcer la compétitivité des exploitations dans certains secteurs de l'agriculture locale. Pour ce faire, une rationalisation des objectifs et un redéploiement des ressources entre les différents acteurs sont proposées dans les domaines de l'appui technique et de l'expérimentation.
- ✓ Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier : d'une manière globale, il est proposé, à l'occasion de cette révision, d'abonder ces mesures à hauteur de 5,34 M€ soit une augmentation de plus de 3%. D'une manière plus ciblée, au titre des aides à l'investissement des entreprises agro-industrielles, le critère « innovation » a été intégré au même titre que les critères « ouverture à l'international », « exposition à la concurrence extérieure » et « création d'emplois ».
- ✓ **Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées** : il sera proposé d'introduire au titre de cette mesure 3 nouvelles MAE pour un montant de 1,374 M€ soit une augmentation de 10% de l'enveloppe initiale. La Réunion étant actuellement dans une dynamique de structuration et de développement de la filière fruits et légumes, l'objectif est de favoriser le développement de techniques respectueuses de l'environnement.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

- ✓
- ✓ Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain : à ce sujet, à l'occasion d'une séance spécifique, le Comité Local de Suivi examinera très en 2011 échange vise à favoriser l'amélioration des délais de programmation et l'émergence de projets notamment par une meilleure information des bénéficiaires.
- ✓ **Dynamiser le réseau rural régional** : la mise en place de 3 groupes de travail fin 2010 par bassin géographique (Nord/Est, Ouest et Sud), a permis de dégager les problématiques, des orientations et des propositions à travers des fiches actions opérationnelles qui seront mises en œuvre à compter du 1er semestre 2011.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en février 2011 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2010.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2011 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2010 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2011 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2010

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2011.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2010 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FSE.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEADER.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2010 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération Territoriale. Les questions relatives à la complémentarité avec le FEADER feront l'objet d'une réponse spécifique en début 2012.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de la nécessité d'aligner la stratégie régionale d'innovation aux objectifs de l'UE 2020.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation, de ses modifications par l'ajout de trois thématiques d'études à réaliser d'ici 2013, et de l'avancement du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2011.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et des perspectives favorables en matière de dégagement d'office fin 2011.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2011.



Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2011.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.



5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a apporté son appui pour la mise en œuvre du programme :

- ✓ Elaboration des prévisions de crédits en termes d'engagements et de paiements à destination de la Commission : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
 - Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima ;
 - Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS ;
 - Prise en compte d'une éventuelle sur programmation à compter de 2013, le volume de AE étant strictement égal au montant de la maquette.
- ✓ Appui lors de la transmission du rapport annuel 2010 ;



5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire

La Commission a organisé le 8 novembre 2011, à Paris, la rencontre annuelle des autorités de gestion du FEADER pour la France.

- ✓ **Point sur la clôture des programmes de la période 2000-2006** : Les demandes de paiement étaient en cours d'examen pour l'ensemble des programmes à des stades différents, l'objectif étant de finaliser cet exercice avant la fin de l'année 2011. La proposition de solde faite par la Commission pourrait être contestée par les A.G. Dans le projet, une réfaction de 10 % sur la mesure "prêts bonifiés" a été appliquée à l'ensemble des programmes à la demande du service d'audit, au titre d'une correction systémique suite au contrôle national sur le FEOGA G. Il est à noter que sur certains programmes la proposition de solde est négative

- ✓ Etat sur la mise en œuvre et l'exécution des programmes 2007-2013
 - Dépenses FEADER réalisées, dégagement d'office et répartition entre axes pour chaque P.D.R. (Commission) Les révisions et les modifications introduites auprès de la Commission ont été jugées cruciales pour la bonne mise en œuvre des programmes, voire pour passer le D.O. 2011. Pour les AF il est donc primordial que la Commission se prononce rapidement sur ces propositions. Les notifications pourraient être signées dès le 5 décembre. Toutefois, la modification du règlement 1974/2006 permet d'effectuer des paiements sur des mesures dont l'A.G. a sollicité des modifications, avant même la décision officielle de la Commission.
 - Etat d'avancement des engagements par programme et par axe (au sens français) (AF) : Les mesures des axes 1 et 2 progressent. Une amélioration de l'avancement de l'axe 3 est constatée par rapport à l'année dernière, l'axe 5 est globalement plus avancé que l'axe 4 ce qui est inquiétant. Pour la Commission, il y a un vrai risque de stock pour la prochaine période de programmation, à partir du 01.01.2014 les paiements se prendront sur le prochain programme. Pour la France il n'y a pas de risque de glissement sur la période suivante car ce n'est pas du stock. Les opérations seront payées sur ce programme jusqu'au 31.12.2015. Ce point reste à éclaircir entre l'Etat Membre et la Commission
 - Lignes de partage avec le 1er pilier et avec les autres fonds : illustration à partir du soutien au développement de l'agriculture biologique. (AF) : Compte tenu de la complexité croissante des dispositions réglementaires, la Commission attend des A.G. qu'elles aient une vision cohérente de ce qui se passe sur leur territoire et en attend une restitution en Comité National de Suivi. La Commission s'interroge sur les lignes de partage, sur la cohérence de l'ensemble de la politique nationale et sur la lisibilité pour le bénéficiaire, d'autant que cette priorité va repasser sur le second pilier dans la prochaine programmation. Pour le Ministère le bénéficiaire a un engagement pluriannuel ce qui lui garantit la continuité des financements et la cohérence de la politique nationale en la matière. A ce titre, il est à noter que la dynamique est bonne ce qui prouve que les bénéficiaires se sentent en sécurité.
 - Comités de suivi : avancées et difficultés pour renforcer la coordination inter fonds (Commission et AF) : Pour la Commission il faut une coordination entre les fonds, la gestion spécifique de chaque fonds en Comité plurifonds est intéressante mais il faut que le FEADER ait toute sa place ce qui n'est pas toujours le cas.



- Problèmes éventuels de mise en œuvre et échanges avec les autorités de gestion : PHAE, retard de paiement dans les MAE, audits en cours, ... (Informations et échanges) : La Commission s'est interrogée sur les retards de paiement constatés sur certains PDR.
- ✓ **Rapports Annuels d'Exécution 2010 (AF, Commission) et rapport stratégique de synthèse** : La Commission a rappelé qu'il s'agit d'un document central de suivi, qui doit être approuvé par le Comité de suivi et dont l'analyse est basée sur l'examen des indicateurs par rapport aux objectifs du programme. Les rapports 2010 ont été de bonnes qualités, le renseignement des indicateurs s'est amélioré notamment sur les saisies, toutefois un progrès reste à faire sur les données financières.
- ✓ Evaluation :
 - Evaluations ex-post des Docup objectif 1, des Docup obj 2 et de Leader + (Commission) : L'évaluation ex-post LEADER + a servi pour le futur programme et l'évaluation ex-post 2000-2006 arrive à son terme, beaucoup de temps a été perdu dans le processus sur des définitions, la version finale a été transmise hier et devrait être publiée fin 2011 ou début 2012. Par ailleurs, le Ministère a rappelé à la Commission qu'il y avait un accord pour qu'au moins un DOCUP d'objectif France soit examiné dans le cadre de la clôture de la période 2000-2006.
 - Evaluation à mi parcours (AF, Commission) : Pour les 6 programmes une lettre de commentaires qui a été mise sous SFC dans laquelle la Commission fait part de ses observations après avoir analysé la forme et les points méthodologiques des différents rapports d'évaluation à mi-parcours.
- ✓ Ingénierie financière - échange à partir d'un retour d'expériences dans d'autres états membres et sur le FEDER (Commission) : L'article 71 du règlement CE 1698/2005 et articles 49, 50, 51 et 52 du règlement CE1974/2006 fixent les dispositions applicables aux 3 fonds qu'il est possible de mettre en œuvre au titre des PDR :
 - Fonds de capital risque : A peine utilisé le développement rural ne se prêtant pas à ce type de capitalisation
 - Fonds de garantie : Ne donne pas d'argent mais se porte garant du contrat de prêt, il couvre le risque de faillite du bénéficiaire du prêt. La Roumanie, la province de Basilicata en Italie et la Région Languedoc Roussillon qui y réfléchissaient n'avaient pas l'autonomie fonctionnelle pour créer un tel fonds. Le fonds de garantie est très complexe à mettre en œuvre au niveau de la création de la structure.
 - Fonds d'emprunt : Utilisé et mis en œuvre en Lituanie et Letonie. Il se substitue aux banques il fait des prêts à "risques". Il ne doit pas entraîner une distorsion du marché. Le contrôle de la DG Concurrence est important sur ce type de dossier il doit être géré par des sociétés publiques créées à cet effet.



Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- ✓ Une première phase a permis la validation par le Comité Local de Suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- ✓ Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Elaboration de la convention entre l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur

La convention a été signée le 10 novembre 2010 entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur l'A.S.P.

Elaboration des critères de sélection

Les critères de sélection de 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission et du MAAP, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :

- ✓ De la nécessité de concilier le respect des dispositions règlementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- ✓ De l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- ✓ De la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels.



Les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- ✓ Confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- ✓ Communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- ✓ Rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Mise en place d'OSIRIS

L'ASP a mis en place une équipe de deux personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2011 ont porté principalement sur le développement des cadres liés au Bilan de santé de la PAC et sur l'actualisation des cadres qui ont évolué suite à la révision à mi-parcours :

- ✓ La mise en production de 6 nouveaux cadres ;
- ✓ Mise à jour de 6 cadres existants ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national.



5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

Les conséquences du retard d'agrément du PO

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses.

Le retard accumulé n'a pas été intégralement résorbé à ce jour ce qui explique en partie le faible taux de déclaration (15,29%) alors que le taux de programmation est lui de 36,05%. Les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ont été réalisées aujourd'hui mais ne sont pas encore certifiées.

Aussi, la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP, leur capacité à rattraper les retards de début de programmation.

La double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2009 a encore été consacrée prioritairement à la clôture du DOCUP 2000-2006 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme 2007-2013.

Les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la période de programmation 2007-2013 a vu apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance ont du être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- ✓ La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ont entraîné un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels malgré les efforts de l'équipe OSIRIS (voir point 5.1) ;
- ✓ Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires, le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en est résulté un travail de rattrapage de saisie des données qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2010. Par ailleurs il est à noter que l'outil de valorisation de données a été accessible courant 2009 ;
- ✓ L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications sont en cours de paramétrage et la mise en service se fait au fil de l'eau pour les dispositifs les plus importants disponibles.



La mise en place des nouvelles procédures de gestion

Comme précisé au point 5.1 un chantier important qui a démarré en 2008 sur le livre de procédures 2007-2013 s'est concrétisé par la validation de ces documents par le Comité Local de Suivi en avril 2009.

Le plafonnement de la défiscalisation au niveau national

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation, d'exonération de TVA non perçue récupérable et d'aides directes à l'investissement.

Or, le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50% ces plafonds en cas de cumul avec des aides à l'investissement agricole.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à un arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top-up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.

La modification introduite le 31 décembre 2008 a été acceptée par la Commission le 16 juin 2009 confirmant que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%. (Annexe III au rapport annuel).

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours soulignent la difficulté récurrente dans le cadre des stratégies locales de concilier l'approche financière, administrative avec une démarche de développement et de dynamique territoriale. Or cette difficulté agit sur un axe du PDR--R, LEADER, dont la vocation est particulièrement adaptée aux besoins en développement d'un territoire en dehors de tout autre dispositif d'intervention. Aussi, l'enjeu stratégique au niveau du partenariat est de trouver le compromis qui permettra la pleine expression d'une plus value spécifique à LEADER sur le territoire des Hauts de la Réunion, tant au niveau des choix de gestion que des objectifs stratégiques régionaux.



5.3. Recours à l'assistance technique

Au cours de cet exercice l'assistance technique a été mobilisée pour la prise en charge de ressources humaines de la DAF au titre de l'exercice 2008. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre efficiente des programmes communautaires de la période au titre de l'année 2008.

S'agissant du dispositif 511.11 a été programmé le dossier 2009 de la DAF sur le volet ressources Humaines

S'agissant du réseau rural régional,

Un comité technique a été mis en place et il s'est réuni en 2008 afin de préparer la mise en place du Réseau Rural de La Réunion en réfléchissant aux questions suivantes :

Quel serait le schéma de gouvernance le mieux adapté au contexte local ? Est-il opportun de prévoir une instance intermédiaire entre le copilote et le Comité Local de Suivi ?

Quelle forme d'animation privilégier entre l'externalisation et le recrutement ? ou alors une forme mixte comportant sous-traitance partielle et utilisation des ressources en place ? Une estimation des coûts de prestation permettra d'évaluer le domaine du réalisable dans le cadre des crédits d'assistance technique.

Par ailleurs, le comité a identifié une cinquantaine de structures (organismes, associations, institutions) susceptibles de composer le réseau, tenant compte de leur capacité de représentativité de filières ou secteurs. Afin d'assurer un certain équilibre entre grandes thématiques, ces membres potentiels sont répartis dans les collèges suivants :

- ✓ institutions
- ✓ environnement / énergies
- ✓ économie
- ✓ agriculture
- ✓ tourisme
- ✓ développement / aménagement / habitat / foncier
- ✓ éducation / formation / culture

Il est à noter, qu'en accord avec les autres membres des partenariats local, c'est le Département qui a en charge la mise en place et l'animation du réseau rural régional à la Réunion.

Une première rencontre de préparation à la mise en place du Réseau Rural de la Réunion a eu lieu le 24 avril 2008



La réunion constitutive du réseau régional qui s'est tenue le 26 août 2008 a dégagé une méthode autour de 3 éléments :

- ✓ L'élaboration d'un schéma de gouvernance ;
- ✓ La présentation d'un calendrier, d'une organisation et d'une animation du réseau ;
- ✓ Une discussion sur les thématiques prioritaires.

Le Département a participé le 12 mai 2009 à la 1^{ère} réunion de travail du de groupe «gestion de l'espace » du Réseau rural français.

Le Département a procédé en 2010 à une consultation pour une mission d'assistance à l'animation du dispositif qui a débouché à la sélection du Cabinet Rural Idée

Le lancement opérationnel du réseau s'est déroulé en 4 phases :

La première phase → En préambule au lancement de la mission d'assistance une Assemblée Générale du Réseau Rural s'est tenue le 24 septembre 2010 pour remobiliser tous les acteurs et présenter la démarche. Cette première étape jusqu'au 15 octobre 2010 portait essentiellement sur le recensement de tous les acteurs de la ruralité et leurs interactions, la mise en place d'une synthèse bibliographique des travaux réalisés sur les différents territoires et un rendu diagnostic sous la forme d'un "ATLAS" avec les informations clef du territoire et l'analyse du fonctionnement du territoire via ses acteurs.

La deuxième phase → Jusqu'au 30 novembre 2010 elle portait essentiellement sur la mise en place de réunions par microrégion avec tous les acteurs locaux. Elle a débouché sur le choix d'une thématique spécifique par secteur géographique.

- ✓ Nord/Est : Mettre en réseau les projets agrotouristiques et agroalimentaires ;
- ✓ Ouest : Un réseau de microprojets familiaux pour développer l'économie solidaire ;
- ✓ Sud : Un réseau pour créer un lien entre producteurs (artisans, agriculteurs...) et consommateurs.

La troisième phase → elle a porté sur l'élaboration de fiches actions : il s'agissait pour les groupes de travail d'élaborer des fiches actions opérationnelles à partir des orientations retenues ;

La quatrième phase → La dernière phase a consisté à la rédaction finale à partir des synthèses validées des phases I, II et III.

Le Département sollicite actuellement diverses structures qui pourraient assurer le portage de ce dispositif.



5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre des 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action pluri-fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informés les



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV.</p> <p>Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007 et poursuite à l'occasion des différents événements (séminaires, formations, rencontres...
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB (Réédition prévue sur la base des PO révisé)➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies (Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...)
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007,➤ 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011)➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007 <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Développement de 2 modules déficients visuels :<ul style="list-style-type: none">- agrandissement et réduction de la taille des caractères- audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 239 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement.
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actions 9 mai 2008, 2009 et 2010 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur, articles de presse...➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (3 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, deux reportages vidéo sur internet et un reportage télé)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours Eller lubifiants</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (article sur internet et un reportage télévisé) <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » a été mis en œuvre en collaboration avec la DEGEOM (environ 60 personnes) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) (environ 60 personnes)➤ 1 session sur le FSE➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
		Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes) ➤ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) ➤ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE et du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé par le CNS
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder) ➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage)



6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

Les autorités françaises déclarent que la législation communautaire est respectée à chaque étape de la mise en œuvre du programme, en particulier concernant les règles en matière de concurrence, de passation des marchés publics, de protection et d'amélioration de l'environnement, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination.

6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Aucune des aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité n'a été mise en œuvre en 2009.

Code mesure	Nom du régime d'aide	Indication de la légalité du régime	Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale- n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micros entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme n'a pas été mis en œuvre en 2008.

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.



6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière.

Plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont également été soutenues :

- ✓ Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales) ;
- ✓ Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels).
- ✓ Au titre de la mesure 111 Information-formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques....).



6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Pour les actions payées en 2011, la répartition homme femme est la suivante pour ces trois dispositifs :

- ✓ Sur ICHN : 399 femmes, 2 744 hommes et 117 sociétés ;
- ✓ Sur MAE : 2 femmes, 56 hommes et 4 sociétés ;
- ✓ Sur la préretraite : 4 femmes et 15 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2011, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- ✓ Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- ✓ Egalité professionnelle,
- ✓ Egalité en droit et en dignité,
- ✓ Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- ✓ d'études : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- ✓ d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régionale » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes. Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

6.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- ✓ associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- ✓ préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ✓ veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- ✓ mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- ✓ soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...).
- ✓

Le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- ✓ l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la question homme-femme ;
- ✓ La sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- ✓ La communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2011

La reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mûres. Cette situation a évolué début 2010. Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.



6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui relèvent du Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre du PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM couvre une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, sans concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits. Par exemple sur la canne à sucre les aides au transport de la canne sont financées sur le POSEI alors que les aides à la replantation et à la transformation le sont au titre du PDRR.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan d'avancement provisoire du POSEIDOM est le suivant au 31.12.2011 :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2011

Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

* en cours de consolidation sur l'année 2011.

	Nature de l'aide ou produit	Montants payés 2008 - 2009	Montants 2010 payés*	Remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	23 972 781	12 137 972	
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)	8 491 405	4 450 468	
Importations animaux	Aide à l'importation d'animaux	252 308	37 631	
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	26 815 200	16 109 751	Abondement CIOM de 4M€
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	7 767 273	5 494 807	
	Aide à la filière plantes à parfum	723 714	26 105	
	Aide à la filière vanille	261 067	114 867	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	1 547 205	785 579	
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	13 871 024	6 655 358	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	78 257 000	44 163 000	
Total		161 958 977	90 530 180	



6.6 Articulation avec les OCM

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs (OP) dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2009, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.



7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005

Le montant de FEADER des aides récupérées se monte à 81 205,44 €.



ANNEXE 1 : Tableau d'indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2011



ANNEXE II : Quelques fiches projets